

**FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR
GAZON**

Siège social : 102/102 BIS avenue Henri Barbusse
92700 COLOMBES
RCS 784 406 100

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la Fédération Française de hockey sur gazon,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 23 avril 2024

Le commissaire aux comptes

ORFIS



Benoît NOWACZYK



**FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY SUR
GAZON**

Siège social : 102/102 BIS avenue Henri Barbusse
92700 COLOMBES
RCS 784 406 100

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la Fédération Française de hockey sur gazon,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de hockey sur gazon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant les événements significatifs postérieurs à la clôture relatifs à la situation de trésorerie de la Fédération.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 avril 2024

Le commissaire aux comptes

ORFIS



Benoît NOWACZYK

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	105 363	105 363		250
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	16 060	16 060		250
Autres immobilisations corporelles	118 380	86 861	31 519	15 662
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 044		11 044	11 044
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	250 862	208 284	42 578	27 221
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	13 218		13 218	8 907
Avances et acomptes versés sur commandes	22 288		22 288	119 382
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	526 098	85 284	440 814	445 313
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	148 406		148 406	402 646
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	230 683		230 683	551 993
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	107 706		107 706	138 177
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 048 398	85 284	963 114	1 666 417
TOTAL ACTIF	1 299 260	293 568	1 005 692	1 693 638
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-377 710	-474 878
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	97 141	97 168
Situation Nette (sous-total)	-280 570	-377 711
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL FONDS PROPRES	-280 570	-377 711
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	37 000	699 175
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	37 000	699 175
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	80 296	110 224
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 566	455 015
Dettes fiscales et sociales	97 591	97 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 815	163 378
Produits constatés d'avance	681 995	546 000
TOTAL DETTES	1 249 262	1 372 173
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 005 692	1 693 638

- BILAN PASSIF -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	1 249 262,00	1 372 173,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 672 348	1 364 015
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	1 081 499	1 896 240
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	28 780	675
Utilisations des fonds dédiés	699 175	
Autres produits	23 440	5 980
Total des produits d'exploitation I (1)	3 505 242	3 266 909
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 209	965
Variation de stock (marchandises)	-4 311	-1 758
Autres achats et charges externes (3)	2 483 487	1 582 809
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 224	4 979
Salaires et traitements	307 781	316 057
Charges sociales	70 713	82 978
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	20 633	17 719
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions		
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions	85 284	28 780
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	37 000	670 000
Autres charges	379 752	456 458
Total des charges d'exploitations II (2)	3 383 773	3 158 987
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	121 469	107 923
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	5	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	5	

- COMPTE DE RESULTAT -

FEDERATION FRANCAISE HOCKEY SUR GAZON

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	950	899
Différences négatives de change		392
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	950	1 291
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-945	-1 291
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	120 525	106 632
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels (VI)		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 800	368
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VII)	1 800	368
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-1 800	-368
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	21 584	9 096
TOTAL DES PRODUITS	3 505 247	3 266 909
TOTAL DES CHARGES	3 408 106	3 169 741
EXCEDENT OU DEFICIT	97 141	97 168
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	193 935	
Bénévolat	791 351	
TOTAL	985 286	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	193 935	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	791 351	
TOTAL	985 286	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31/12/2023

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Fédération Française de Hockey (FFH).

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 005 692 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 97 141 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 15 mars 2023 par le Comité Directeur de la Fédération.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels : 3 ans

- * Site internet : 2 à 3 ans
- * Matériel : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 2 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, ainsi que les frais de transport et de manutention.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation est prise en compte lors que la valeur brute est supérieur à la valeur de réalisation. Compte tenu de la faible valeur des stocks, la dépréciation est intégrée dans la valeur brute comptabilisée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entité.

Faits caractéristiques

- Au cours de l'exercice :
Néant

- Postérieur à la clôture :

Sans remettre en cause la continuité d'exploitation, les évènements de 2024 relatifs aux Jeux Olympiques vont provoquer d'importants décalages dans les encaissements et les décaissements auxquels la Fédération doit faire face. Cette situation est de nature à générer un risque de solde négatif de trésorerie au cours de la période de juin à septembre 2024.

Afin de faire face à cette situation temporaire identifiée, un suivi renforcé de la trésorerie mensuelle a été mis en œuvre et des solutions de financement court terme sont à l'étude.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Logiciels	105 363			105 363
Immobilisations incorporelles	105 363			105 363
Matériel	16 060			16 060
Installations et agencements	15 953			15 953
Matériel de bureau et informatique	62 601	35 981		98 583
Mobilier	3 834			3 834
Immobilisations corporelles	98 449	35 981		134 430
Autres titres immobilisés	15			15
Près et autres immobilisations financières	11 044			11 044
Immobilisations financières	11 059			11 059
Actif immobilisé	214 871	35 981		250 852

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Logiciels	105 113	250		105 363
Site internet	-			-
Immobilisations incorporelles	105 113	250		105 363
Matériel	15 811	250		16 060
Installations et agencements	11 736	3 988		15 724
Matériel de bureau et informatique	51 399	15 903		67 303
Mobilier	3 592	242		3 834
Immobilisations corporelles	82 538	20 383		102 921
Actif immobilisé	187 650	20 633		208 284

Actif circulant

Etat des créances

	Montant	Échéances à moins de 1 an	Échéances à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant	694 543	694 543	
Créances clients et Comptes rattachés	440 814	440 814	
Autres	146 023	146 023	
Charges constatées d'avance	107 706	107 706	
Total	694 543	694 543	

Stocks

	Au début	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Stocks DTN	-			-
Stocks communication	4 941	3 334	4 941	3 334
Stocks développement	3 966	9 884	3 966	9 884
Total	8 906	13 218	8 906	13 218

Provisions				
	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Sur Clients	28 780	85 284	28 780	85 284

Les provisions portées sur les soldes clients concernent principalement les amendes des saisons précédentes et des risques sur des partenaires.

Fonds propres

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Fonds propres	- 474 878	97 168		- 377 710
Résultat	97 168	97 141	97 168	97 141
Total capitaux propres	- 377 710	194 309	97 168	- 280 570

Fonds dédiés

	Au début	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Subvention Transformation numérique	29 175	12 000	29 175	12 000
Subvention Terrains de proximité	400 000		400 000	-
Subvention développement	120 000		120 000	-
Subvention Hockey DATA	75 000	25 000	75 000	25 000
Subvention Coupe du monde INDE	75 000		75 000	-
Total fonds dédiés	699 175	37 000	699 175	37 000

Etat des dettes

	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum		-		
- à plus de 1 an à l'origine	80 296	29 995	50 301	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 695	310 695		
Dettes fiscales et sociales	97 591	97 591		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	76 815	76 815		
Produits constatés d'avance	681 995	681 995		
Total	1 247 392	1 197 091	50 301	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 927			

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	107 706		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Avance sur stage / Subvention	147 000		
Licences	221 364		
Droits d'adhésion	107 030		
Engagements	34 305		
Pensions	91 631		
Cotisations arbitrage	25 665		
Partenariat	55 000		

Notes sur le compte de résultat

Produits d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022
Cotisations	66 980	83 335
- Dont fédérale	34 200	33 820
- Dont arbitrage	32 780	49 515
Ventes de biens et services	347 153	219 427
- Boutiques	1 023	440
- Formations	14 799	150
- Partenariat	331 331	218 837

Commentaires

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement définitif.

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Produits de tiers financeurs

	Etat	Collectivité territoriales	Autres
Concours publics			
Subvention d'exploitation	1 081 499		
Subvention d'investissement			

Commentaire

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Les principales subventions sont accordées par l'Agence Nationale des Sports (ANS) pour :

- Le développement à hauteur de 160 000 €
- La performance à hauteur de 760 500 €
- Le fonds de dotation pour les JO 2024 à hauteur de 75 000 €

Autres produits

	31/12/2023	31/12/2022
Dons	131 601	72 174
- Abandon de frais	42 251	48 469
- Dons financiers	41 000	20 000
- Dons en nature	48 350	3 704
Autres produits	1 150 055	1 001 899
- Droit adhésion	251 142	209 168
- Licences	536 084	437 179
- Surclassement	6 460	6 840
- Droits d'engagements	85 845	86 858
- Amendes	25 390	46 260
- Cotisations logiciels	20 704	20 012
- Participation stagiaire	128 749	134 173
- Divers	95 682	61 409

Commentaires

Le poste « dons » comprend notamment :

- Les dons manuels dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte
- Les abandons de frais par les bénévoles
- Les abandons en nature par les prestataires, principalement prestataires médicaux (médecins, kinés).

Charges et produits exceptionnels

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels	-	
- Sur opération de gestion (771)	-	
- Sur exercice antérieur (772)	-	-
- Cession d'immobilisations (775)	-	-
Charges exceptionnelles	1 800	368
- Sur opération de gestion (671)		368
- Pénalités de retard (6711)	1 800	-
- Amendes routières (6712)		-
- Sur exercice antérieur (672)	0	-
Résultat exceptionnel	- 1 800	- 368

AG FFH du 4 mai 2024

Rapport moral 2023 de la Commission Sportive Nationale

Organisation de la Commission Sportive Nationale

En 2023, afin de toujours être plus ouverte au terrain et à l'ensemble des parties prenantes des championnats, la CSN a intégré dans ses réunions hebdomadaires la présence permanente du représentant de la CNJA (Gregory Maya-Perez) ainsi qu'un membre de la DTN (Fabien Tornabene). Les représentants des zones sont également très impliqués et participent encore plus aux choix et aux orientations de l'organisation des championnats, notamment pour le choix des formules et l'organisation des phases finales.

Benjamin Quédeville, Président de la CSN, est membre de la commission numérique, assurant ainsi le pont entre les besoins de gestion sportive et les développements et évolutions de l'intranet fédéral. Il participe également aux travaux de la commission licences.

Au 31/12/23, les membres de la CSN sont :

- Benjamin Quédeville en tant que Président de la Commission (HC Barentin)
- Jean-Christophe Plaisant, Vice-Président Sportif (Cambrai HC)
- Lucien Levier (MSD Chartres et ex Président de la CSN)
- Marcel Gomez (SA Mérignac, club 100% féminin)
- Sylvie Petitjean (PHC Marcq-en-Barœul)
- Gregory Maya-Perez (CNJA)
- Fabien Tornabene (DTN)

Gérald Rogiez, salarié FFH et chargé de mission CSN / CNJA, gère au quotidien toutes missions liées du périmètre de la CNS et participe activement aux travaux de fond.

En 2023, Gérald Rogiez, consacre 70% de son temps à la CSN, et 30% à la CNJA.

Sont invités aux réunions selon les sujets abordés

- Le Directeur Technique National
- Les membres de la Commission Nationale des Juges et Arbitres
- La Commission Féminisation
- Les représentants des zones
- Tout membre selon la nécessité d'un apport d'expertise (Commission Terrains, Commission Médicale etc..)

La CSN étant une commission statutaire, sa mission est restée identique : assurer l'administration générale de toutes les compétitions sportives nationales féminines et masculines de Hockey sur Gazon et de Hockey en Salle (Elite Hommes, Elite Dames, Nationale 1 Hommes, Nationale 1 Dames, Nationale 2 Dames Gazon, Phases Finales : TQ + TF)

L'objectif fixé reste d'assurer ces missions en se rapprochant du terrain, en favorisant les échanges et la concertation avec les clubs. Le but étant de prendre des orientations en cohérence avec les attentes du réseau fédéral.

Activités de la CSN sur l'année 2023.

La CSN en chiffres :

La commission se réunit au minimum une fois par semaine, le mercredi midi, en visioconférence pour la gestion des questions sportives, le mardi midi pour traiter des sujets de fond telles que les évolutions réglementaires, tous les premiers lundis du mois avec les représentants des zones.

Du 4 janvier 2023, au 20 décembre 2023, la CSN s'est réunie 82 fois, dont :

- 46 réunions de gestion des championnats
- 10 réunions exceptionnelles de sujets spéciaux
- 9 réunions dédiées aux évolutions réglementaires
- 10 réunions mensuelles avec les zones
- 7 réunions spéciales avec les zones dédiées à l'organisation et la programmation des phases finales

La CSN a également participé à 15 réunions de la commission numérique.

A titre d'information, se sont en moyenne 1 000 e-mails reçus et lus par mois par le chargé de mission et près de 700 réponses faites (hors traitement des licences : surclassements supérieurs / transferts et mutations / licences de joueurs étrangers / questions diverses)

Gestion sportive 2023

Pour la première fois depuis 2020, la période 2023 s'est déroulée sans gestion de crise spécifique (pas de pandémie, pas de sécheresse, pas de mouvements de grève...).

La CSN a pu ainsi se concentrer normalement sur ses missions principales.

La CSN remercie tous les acteurs du réseau (clubs, ligues, zones) pour leur implication dans le bon déroulé des championnats.

1) Période janvier à juin 2023

Saison de salle 2022/2023.

Pour la saison salle 2022/2023, les championnats jeunes, les phases finales se sont déroulées normalement.

La CSN remercie les zones et les clubs pour leur implication dans l'organisation des tournois et leur volonté de recevoir des compétitions sur tout le territoire.

Deuxième phase des championnats gazon 2022/2023.

Après une première phase fin 2022 placée sous les contraintes de sécheresse, la saison deuxième phase gazon 2022/2023 a pu se dérouler normalement jusqu'aux phases finales. La fin de saison 2022/2023 fut donc la première phase sportive sans difficulté particulière depuis 2020.

2) Période septembre à décembre 2023

Les championnats 2023/2024 ont repris dès le 10 septembre 2023 pour la N1 hommes, et le 17 septembre l'élite hommes et dames et la N1 dames.

La CSN se félicite du succès de la formule du championnat N2 dames, avec 12 équipes inscrites pour la saison 2023/2024.

Évolutions réglementaires

Comme chaque saison, la CSN fait évoluer les règlements sportifs, en tenant compte des besoins notés au cours de la saison.

En 2023, 9 réunions ont été dédiées à ces évolutions et améliorations.

En 2023, les modifications ont porté sur 35 points (vs 80 modifications en 2022), concernant des précisions notamment sur la séparation la portée des cartons jaunes jeunes/séniors, les dates d'engagement des équipes avancées au 15 juin afin de mieux anticiper l'organisation de la prochaine saison, des précisions diverses les cas de forces majeurs, l'encadrement, les obligations, le coaching performance, la qualification de joueurs mutés etc...

Ce règlement a été validé par le vote du comité directeur en juin 2023 et appliqué pour la saison 2023/2024.

Toutes ces évolutions ainsi que les formules 2023/2024 ont été présentées aux clubs lors d'une visioconférence fin août, avant le début de saison.

Évolutions des formules de championnats 2023/2024.

En juin 2023, la CSN a également proposé au vote du comité directeur les formules de championnats salle et gazon.

Formules Championnats gazon 2023/2024

Elite H&D

- Pas de modification, 10 équipes avec 90 matchs, phase demi-finales et matchs de classement (places 3-4 et finale) maintenues
- Le dernier au classement descend en N1
- Le 9^{ème} joue 2 matchs de barrage contre le 2^{ème} de N1

N1H

- Pas de modification : une poule unique de 12 équipes avec 22 journées de championnat
- Le 1^{er} au classement monte,
- Le 2^{ème} joue 2 matchs de barrage,
- Le 12^{ème} et le 11^{ème} descendent

N1D

- Championnat régulier à 10 équipes
- Le 1^{er} au classement en capacité réglementaire d'accéder à la division supérieure monte,
- Le 2^{ème} au classement en capacité réglementaire d'accéder à la division supérieure joue 2 matchs de barrage,
- 2 descentes rester à 10 en 2024/2025.

N2D

Les inscriptions à cette compétition sont faites sur engagement ; tous les clubs affiliés à la FFH peuvent participer à ce championnat.

- 12 équipes engagées en septembre 2023
- La 1^{ère} équipe en droit de monter accèdera au championnat de Nationale 1 Dames Gazon pour la saison 2024-2025.
- La 2^{ème} équipe en droit de monter disputera un barrage en matchs aller-retour contre la 9^{ème} équipe de Nationale 1

TF N2/N3 hommes

- TF N2 Titre : accession directe du Champion de France N2H en N1H si en capacité réglementaire de montée
- TF Accession : 1 ou 2 montées en N1H en fonction du Champion de France

JEUNES TQ TF gazon

- Clarification du nombre de qualifiés par zone en fonction de la taille des championnats (zone 1 = 3 / zone 2 = 3 / zone 3 = 2 / zone 4 = 2 / zone 5 = 2)
- Organisation tournante dans les zones (exemple U16G : TQ1 en zone 4, TQ2 en zone 2)
- L'organisateur des TQ **n'est plus qualifié d'office** (candidatures après la salle)

TQ/TF FILLES :

- Afin de favoriser et développer la féminisation de nos championnats, les phases finales filles sont ouvertes sur inscription libre.

Formules Championnats salle 2023/2024

Elite H&D

- Pas de modification
- 10 équipes, phase demi-finales et matchs de classement (places 3-4 et finales) maintenues

N1 H&D

- Championnat régulier à 10 équipes

N2 H&D

- Suppression des TQ
- Tournoi du titre avant l'accession (si le champion est en capacité de monter, il accède à la N1)
- Tournoi d'accession

JEUNES

- Clarification du nombre de qualifiés par zone en fonction de la taille des championnats (zone 1 = 3 / zone 2 = 3 / zone 3 = 2 / zone 4 = 2 / zone 5 = 2)
- L'organisateur des TQ **reste** qualifié d'office

Les chiffres de la première phase des championnats 2023/2024 :

Sur une saison pleine, ce sont plus de 450 matchs qui sont gérés par la CSN.

Phase aller gazon septembre à décembre 2023 :

Elite Hommes

- 10 équipes
- 9 journées
- 45 matchs

Elite Dames

- 10 équipes
- 9 journées
- 45 matchs

N1 Hommes

- 12 équipes
- 11 journées
- 66 matchs

N1 Dames

- 10 équipes
- 9 journées
- 45 matchs

N2 Dames

- 12 équipes
- 1^{er} tournoi le 7/8 octobre 2023 (TQ1 sur 4)

Au total, de septembre à novembre, la CSN a géré plus de 220 matchs.

Championnats Salle en décembre 2023.

Bilan de la première partie 2023 du championnat de salle :

Elite Hommes

- 10 équipes
- 1^{ère} journée le 10 et 11 décembre 2023

Elite Dames

- 10 équipes (7 équipes en 2021, 9 équipes en 2022)
- 1^{ère} journée le 10 et 11 décembre 2023

N1 Hommes

- 10 équipes

- 1^{ère} journée le 17 et 18 décembre
- Rappel : championnat sec sans phase finale

N1 Dames

- 10 équipes (8 équipes en 2022)
- 1^{ère} journée le 17 et 18 décembre

Bilan et commentaires.

En 2023, avec la reprise pleine et entière des championnats et les objectifs de concertation avec le réseau fédéral, la CSN a encore augmenté son activité.

L'implication et le rôle des zones s'est encore renforcé afin de mieux tenir compte des besoins et de l'hétérogénéité de chaque territoire. La CSN remercie vivement les responsables de zones pour leur participation riche et active à l'organisation de tous les championnats.

L'apport de la présence des représentants de la CNJA et de la DTN est un réel plus pour fluidifier le suivi des championnats et adapter les décisions en cohérence avec le terrain.

Les travaux en collaboration avec la commission numérique ont permis le développement de nouvelles fonctionnalités, comme la dématérialisation des demandes de report de match et des surclassements.

Pour la prochaine saison 2024/2025, la CSN souhaite lancer deux groupes de travail sur des sujets majeurs : la refonte des classes d'âge jeunes, et la place des joueurs étrangers dans les championnats nationaux.

Les membres de la CSN remercient toutes les parties prenantes, commissions fédérales, DTN, clubs, comités, ligues, zones et bénévoles qui œuvrent chaque jour pour la bonne organisation des compétitions.

RAPPORT ACTIVITE 2023 **CHAMBRE FEDERALE D'APPEL**

La Chambre Fédérale d'Appel a traité cinq dossiers
Seul un dossier a fait l'objet d'une contestation devant le CNOSF qui a déclaré le recours irrecevable.

La Chambre Fédérale d'Appel est à la recherche de membres et aujourd'hui elle est composée uniquement d'hommes.

La Chambre souhaite que le secrétariat de la Chambre soit assuré par la FFH.

RAPPORT ACTIVITE 2023 **COMMISSION ETHIQUE ET DEONTOLOGIE**

Taux de Féminisation commission : 50%

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023

Rapport adopté par le Comité d'éthique le 26 mars 2024
Présenté lors de l'Assemblée générale du 4 mai 2024

Sommaire :

1. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ETHIQUE	2
2. SAISINES DU COMITE D'ETHIQUE	3
3. TRAVAUX SUR LES DECLARATIONS D'INTERETS	6
4. AUTRES TRAVAUX DU COMITE D'ETHIQUE	7
ANNEXE 1 : RESUME DES AVIS RENDUS EN 2023 PAR LE COMITE D'ETHIQUE	8

1. FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ETHIQUE

Composition

La composition du Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts (ci-après « le Comité d'éthique » ou « le Comité ») n'a pas évolué depuis le précédent rapport annuel. La composition du Comité demeure la suivante :

Dominique Hannover, Saint Germain HC
Janine Jacob, SCOSM Marseille
Muriel Lazennec, Racing CF
Pamela Michaelis, Racing CF
Patrick Chini, ASF Antibes
Francis Cusnieux, Wattignies HC
Eric Delemazure, Lille MHC
Alain Tétard, HC Nantes

Notons le respect de la parité Hommes/Femmes instituée en 2022

Réunions du Comité

Au cours de l'année 2023, le Comité s'est réuni à plusieurs reprises par visioconférence pour traiter des dossiers en cours. Un compte-rendu à usage interne est établi à l'issue de chaque réunion. Un contact quasi constant est maintenu entre les réunions par le biais d'échanges électroniques entre les membres du Comité.

2. SAISINES DU COMITE D'ETHIQUE

En 2023, le Comité d'éthique a été saisi à une dizaine de reprises, par courrier électronique dans la quasi-totalité des cas. Ce décompte ne prend pas en considération les messages dont le Comité est destinataire en copie, à titre informatif ou pour intervenir sur des dossiers gérés par d'autres commissions. Le nombre de saisines est stable par rapport à 2022.

Si une part importante de ces saisines consistent en des réclamations dirigées à l'encontre d'une personne, le Comité constate par ailleurs, dans la continuité de l'année précédente, que les demandes de consultation, ayant pour objet d'apporter un éclairage éthique sur une question donnée représente une part non négligeable de son activité. Le Comité salue cette pratique qui consolide son rôle d'accompagnement des acteurs du hockey en matière éthique. Il incite les dirigeants du hockey français à le consulter lorsqu'ils envisagent de prendre des décisions ayant une dimension éthique importante.

L'expérience montre qu'un avis du Comité d'éthique rendu en amont apporte une forme de protection et permet de prévenir certains comportements non souhaitables, alors qu'une saisine après coup du Comité, si elle débouche sur le constat d'une incompatibilité avec la Charte d'éthique de la FFH, peut s'avérer plus dommageable pour les personnes concernées ou les actions entreprises.

Avis rendus par le Comité d'éthique rendus au cours de l'année 2023

(Résumés reproduits en Annexe 1 du présent rapport)

Avis du 29 octobre 2022, rediffusé en mars 2023 *Respect de l'arbitrage*

Avis du 29 janvier 2023, *RCF/CSN*

Avis du 4 mars 2023, *CNJA/CSN*

Avis du 15 mai 2023, *Fumigènes*

Avis du 2 juin 2023, *Frais déplacement Masters*

Avis du 20 octobre 2023, *Public TAC*

Avis 22 octobre 2023, *VP/TAC/Egyptiens*

Des questions variées ont été abordées à l'occasion des dix avis rendus par le Comité d'éthique en 2023. Certaines concernent des accusations de manquement à la Charte d'éthique de la FFH dirigées contre des personnes identifiées. Dans ces hypothèses, le Comité examine les comportements en cause au regard de la Charte d'éthique de la FFH et formule ses recommandations. Certaines réclamations sont formulées dans un contexte de tension ou de rivalités politiques, voire de querelles de personnes. Dans ces cas, si le comportement en cause n'est pas constitutif d'un manquement éthique suffisamment caractérisé, le Comité s'efforce de jouer un rôle d'apaisement à travers de ses recommandations.

Rejets (incompétence, irrecevabilité)

Le Comité d'éthique rejette au stade préliminaire les saisines qui le conduiraient à s'écarter de sa mission consistant à « *veiller à l'application des principes et du respect des engagements définis dans la charte de l'éthique et de la déontologie du hockey, figurant en annexe 3 du présent règlement* » (article 56 des Règlements administratifs de la FFH). A ce titre, il ne lui revient pas

de statuer sur la légalité des situations qui lui sont présentées, ni de se substituer aux organes disciplinaires de la FFH.

Par ailleurs, même si une question relève à première vue de son champ de compétence, le Comité d'éthique déclare irrecevables les réclamations qui ne remplissent pas les conditions permettant l'examen des demandes, notamment lorsqu'elles sont insuffisamment étayées, et celles qui ne permettent pas d'établir la plausibilité d'un manquement suffisamment caractérisé à la Charte d'éthique de la FFH.

1. Saisine du 28 novembre 2023, SA Mérignac/Villa Primrose concernant le comportement de certains joueurs quelques heures après le match avec utilisation des réseaux sociaux : Les agissements décrits dans la demande de saisine ont attiré l'attention du Comité. Le Comité d'éthique et de déontologie est pleinement mobilisé pour éviter toutes sortes de dérive et, en particulier, celles concernant les respects, en toutes circonstances, des « adversaires et des partenaires », du « vivre ensemble » et de la « loyauté dans le sport ». Il est apparu cependant que les démarches engagées par les dirigeants du club de Villa Primrose n'ont pas suffi à convaincre les joueuses, les encadrants et les parents du SA Mérignac. Ce qui s'est traduit par une sollicitation de la commission en charge de la réception des témoignages de personnes (signal-hockey) ayant subi des violences de toute nature dans un contexte sportif hockey. Cette commission ayant décidé de transmettre le dossier à la chambre de discipline de première instance en date du 26 décembre 2023, le Comité d'éthique et de déontologie s'est retiré de l'affaire tout en se proposant de rester attentif aux travaux engagés et se réservant la possibilité de mener toute action future qu'il jugerait utile.

2. Saisine du 6 octobre 2023, Non sélection d'un jeune U12 et échanges de mails

A la suite de la non-sélection d'un jeune U12 par le Comité du Nord de Hockey, un licencié de la FFH, encadrant l'équipe du club dans lequel jouait ce jeune U12 a adressé un message au comité du Nord. La réponse du comité d'éthique a été la suivante : Il n'appartient pas au comité d'éthique de prendre position sur la non-qualification d'un jeune joueur d'un club du Nord. Un sélectionneur, surtout d'une équipe de jeunes, doit tenir compte non seulement des qualités sportives, mais aussi des facilités à s'intégrer au sein d'un groupe et il doit aussi essayer de trouver des talents dans des clubs qui sont moins en vue que d'autres. Toute sélection consiste à choisir, donc à éliminer, ce qui peut être perçu comme injuste.

Le comité d'éthique note cependant que l'encadrant met en doute les compétences du sélectionneur, sans qualifier cette remarque d'insulte, ni d'injure, il est à constater qu'elle n'est pas particulièrement amicale. Dans sa réponse, le Comité du Nord de Hockey (CNH) se dit très satisfait des actions de son sélectionneur, dont la détection et la sélection des équipes de jeunes U12 ont permis de conquérir plusieurs titres nationaux filles et/ou garçons. Son action de sélectionneur semble donc validée par des résultats obtenus sur le terrain. On pourrait probablement discuter de l'intérêt de diffuser la réponse du président du CNH à l'ensemble des présidents de club et aux membres du comité. Néanmoins, président du CNH pourrait répondre qu'il ne fait que rendre compte de ses actions à ses mandants. Le message est certes un peu ironique, mais nullement insultant.

Enfin, l'encadrant affirme, sans preuve, que le sélectionneur a dévoilé son message à la demande de son employeur.

Le Comité d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Hockey ne peut se saisir d'une demande qui repose essentiellement sur des affirmations qui ne sont étayées par aucune preuve. Il n'apparaît pas dans votre message que vous ayez demandé au sélectionneur la stricte confidentialité de vos échanges. Il nous apparaît donc que le viol du secret d'une correspondance personnelle n'est formellement pas constitué. Aucune de vos données personnelles n'a été diffusée.

3. DECLARATIONS D'INTERETS 2023

Dispositif règlementaire

Le Comité d'éthique a été consulté dans le cadre de la modification des statuts et du règlement intérieur adoptée en décembre 2023 par une Assemblée Générale Extraordinaire de la FFH. Cette modification a permis d'ajouter la notion de « prévention et de traitement des conflits d'intérêt » qui font donc partie intégrante des travaux du comité d'éthique à compter du 1^{er} janvier 2024.

4. AUTRES TRAVAUX DU COMITE D'ETHIQUE

Campagne de l'Agence nationale du sport (ANS) « Projets sportifs fédéraux » 2023

En 2023, Eric Delemazure a représenté le Comité d'éthique de la FFH au sein de la commission en charge de valider les montants des subventions allouées aux clubs, sur proposition des comités et ligues au regard des objectifs de l'ANS, et ceux alloués aux comités et ligues, le tout en respectant le budget national et les orientations de l'ANS.

Groupe de travail sur la sensibilisation et la lutte contre les violences sexuelles et les discriminations

En 2023, Patrick Chini, membre du comité d'éthique a participé aux travaux de la commission en 2023.

ANNEXE 1 :

RÉSUMÉ DES AVIS RENDUS EN 2023 PAR LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

1. Avis du 29 octobre 2022, rediffusé en mars 2023 *Respect de l'arbitrage*
2. Avis du 29 janvier 2023, *RCF/CSN*
3. Avis du 4 mars 2023, *CNJA/CSN*
4. Avis du 15 mai 2023, *Fumigènes*
5. Avis du 2 juin 2023, *Frais déplacement Masters*
6. Avis du 20 octobre 2023, *Public Touquet AC*
7. Avis 22 octobre 2023, *Villa Primerose/Touquet AC/Internationaux égyptiens*

1. Avis du 29 octobre 2022, rediffusé en mars 2023 : Lettre à l'ensemble des présidents de club sur le Respect de l'arbitrage

Le Comité d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a pris connaissance de nombreuses observations rédigées sur les feuilles de match et **mettant en cause directement l'intégrité et l'impartialité du corps arbitral**. Quelques exemples anonymisés :

« Encouragements d'un arbitre pour le club recevant pendant le match ».

« Je fais remarquer que les 2 arbitres n'ont pas été capables d'identifier le joueur concerné par la faute au moment de lui adresser un carton jaune ».

« J'émet des réserves sur des décisions arbitrales, à notre sens, contestables en particulier : carton

jaune sur un joueur de mon équipe avec initialement une charge dangereuse du gardien adverse et

à la suite d'un acte d'anti-jeu de ce gardien. Acte d'anti-jeu dans la zone des 22m non sanctionné d'un PC ».

« Tel arbitre est licencié dans le club recevant ».

Ce type de remarques est totalement déplacé sur une feuille de match. En effet, rappelons que le

chef d'équipe est « responsable au premier chef de la tenue de tous les membres de l'équipe figurant sur la feuille de match » (Titre V – Article 3.1 du règlement des compétitions CSN au 1/07/2022). A ce titre, il se doit de *respecter les décisions de l'arbitre et le protéger contre d'éventuelles menaces et agressions* (Charte d'éthique et de déontologie - article 2) et de *rester maître de soi en toutes circonstances* (article 5 de cette même charte).

Ce « **devoir de réserve** » d'un chef d'équipe **n'exclut pas les possibilités de dialogue** entre les clubs, le corps arbitral et les officiels. En effet, rien n'empêche qu'un chef d'équipe prenne contact

avec le délégué fédéral du match, s'il y en a un, ou avec la CNJA pour évoquer ce type de questions. Il est également toujours possible (et parfois utile) de discuter calmement à la fin d'un

match avec un arbitre pour essayer de comprendre les raisons de sa décision.

L'erreur est humaine, à l'image d'un joueur de votre club qui peut rater un blocage... un arbitre peut interpréter une situation à l'avantage de l'équipe adverse... Dans les 2 cas, joueur comme arbitre reprennent leur concentration et le jeu continue !

2. Avis du 29 janvier 2023, Saisine du Racing CF/Commission Sportive Nationale

La Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a été saisie le 7 décembre 2022 par Laurent Fermat, Président du Racing CF, à la suite d'une sanction infligée par la Commission Sportive Nationale au RCF le 24 novembre 2022, puis annulée le 30 novembre suivant. La sanction faisait suite à l'identification par la CSN de la présence d'un joueur du RCF non qualifié inscrit sur la feuille de match RCF/DHC du 2 octobre 2022).

Plus précisément, la demande du RCF faisait référence aux points suivants :

- « *Il nous apparaît inconcevable qu'un simple coup de téléphone (dont l'origine nous est inconnue) puisse suffire à une instance fédérale pour prendre une décision aussi sérieuse* ».
- « *Nous constatons l'existence d'un délai de plus d'un mois entre le jour du match et celui de la sanction* ».
- « *Au-delà de la précipitation incompréhensible de la CSN à punir quand même, se pose la question de l'éthique sur cette façon de voir notre beau sport évoluer. L'irréparable a été commis, celui d'intégrer dans la tête du hockey français que nous sommes des tricheurs* ».
- « *La commission d'éthique et de déontologie pourrait également se prononcer sur la méthode qui consiste à donner foi à une délation. Si le cas est avéré, ce type de procédure ne devrait jamais avoir cours dans notre fédération, dont l'un des principes de base est le fair-play* ».

A la suite d'une instruction menée conjointement par Messieurs Alain Tétard et Eric Delemazure, tous deux membres de la Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey, la dite commission s'est réunie le 16 janvier 2023 pour délibérer et prendre les décisions suivantes :

Décision 1 La Commission sportive nationale

Elle a commis une erreur et s'en est expliquée et excusée lors de l'instruction. Même si l'information du doublon lui est parvenue par le club de Douai, lui-même averti par des joueurs du CREPS, on ne peut pas lui reprocher d'avoir appliqué le règlement – *c'est son job* – on peut simplement regretter sa réaction un peu trop précipitée – *après tout, une quarantaine de jours s'était déjà écoulée...* Elle a pleinement pris conscience de ce dysfonctionnement ce qui ne manquera pas de lui servir de repère pour les prochaines situations qu'elle aura à évaluer.

Décision 2 Le Racing Club de France

Son attitude est compréhensible, il est tout-à-fait normal qu'un président défende les intérêts de son club. Comme évoqué au point 1, nous n'avons pas identifié d'intention malhonnête ou de volonté de nuire au RCF de la part de la CSN. La saisine du CED de la part du RCF doit permettre de faire évoluer dans l'avenir les mentalités, les procédures et les règlements.

Décision 3 La provenance de l'information

Un des points-clés de la demande du Racing CF. Il apparaît clairement que l'information, relayée par le club de Douai, provient de discussions entre joueurs du CREPS. Il semble inévitable que la « *communauté* » des licenciés du hockey discute ensemble à l'issue des week-ends de compétition. Si des anomalies sont identifiées lors de ces échanges, il semble assez logique qu'elles puissent être communiquées à la CSN, dont l'une des missions est d'assurer la bonne application du règlement. Nous pensons cependant que cette communication devrait être « *encadrée* » par une procédure simple (*du style de la procédure de réclamation sur la feuille de match*). Ce qui aurait l'avantage de formaliser la demande auprès de la CSN et de rompre l'anonymat. Nous pourrions nommer cette procédure « *demande d'information complémentaire* », adressée par mail à la CSN, sous un format rédigé et signé obligatoirement par un licencié de la FFH.

Décision 4 L'importance de la Feuille de match électronique

Rappeler à l'ensemble du hockey français l'importance de la Feuille de match et l'implication de chacune des parties sur sa signature. Une fois signée et clôturée, la feuille de match est définitive et son contenu ne peut pas être remis en cause.

Décision 5 La Feuille de match électronique

Pour hausser le niveau d'exigence sur la rédaction de la Fdm, celle-ci doit être « *techniquement* » et « *matériellement* » irréprochable. Il convient donc d'envisager quelques améliorations, telles que la refonte (ou l'amélioration) de l'intranet qui doit évoluer et être une véritable aide aux différents contrôles.

3. Avis du 4 mars 2023, Commission Nationale des Juges et Arbitres/ Commission Sportive Nationale

La commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a été saisie le 31 janvier 2023 par les 2 co-présidents de la CNJA, Messieurs Gilet et Renaud, suite à la décision en date du 27 janvier 2023 de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance de « prononcer à l'encontre de Monsieur XX, du club de Grasse, la sanction de *deux cartons jaunes* en remplacement de la sanction de *deux cartons jaunes égale carton rouge*, notifiée le 15 janvier 2023 ». L'autorisant ainsi à participer à compter du 27 janvier 2023 à toutes les compétitions de hockey en salle organisées par la FFH et ses organes régionaux et départementaux déconcentrés.

Plus précisément, la demande de la CNJA souhaite connaître l'avis du Comité d'éthique et de déontologie sur la façon, y compris en examinant les délais, dont cette affaire a été traitée par la CSN et la chambre de 1^{ère} instance. Et pose les questions suivantes :

1. La décision de la chambre de 1^{ère} instance s'oppose à l'article 4.2.2. du règlement des compétitions de hockey en salle selon lequel, les sanctions liées à un carton rouge ne sont pas susceptibles d'appel. Quel est l'avis de la commission d'Éthique et de Déontologie sur ce point ?
2. Pourquoi la chambre n'a-t-elle pas pris soin d'entendre l'arbitre, et de lui poser la question des raisons ayant entraîné sa décision ? Alors qu'elle a été en contact avec le joueur et le club de Grasse.
3. « *L'arbitre ayant notifié le second carton jaune a considéré que le seul cumul de deux cartons jaunes justifiait un carton rouge* » La chambre aurait dû savoir que la feuille de match, y compris la remarque à laquelle elle se réfère a été remplie par le directeur de compétition, Monsieur Pierre Roudil, et non par l'arbitre. « *L'arbitre ayant notifié un carton rouge exclusivement au motif que deux cartons jaunes, pourtant notifiés pour des motifs différents, justifiaient automatiquement un carton rouge, ce qui constitue selon eux une erreur d'interprétation des règlements.* » Le club de Grasse, le joueur et la commission devraient avoir quelque difficulté pour indiquer à quels règlements ils se réfèrent. La décision de la chambre de 1^{ère} instance pourrait donner l'idée aux clubs de contester devant cette juridiction toutes les décisions disciplinaires prises sur les terrains par les arbitres.

A la suite d'une instruction menée par Monsieur Eric Delemazure, membre de la Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey, la dite commission s'est réunie pour délibérer et prendre les décisions suivantes :

Décision 1

Le CED se déclare incompétent pour répondre aux 3 questions explicitement posées ci-dessus. En effet, il ne nous apparaît pas que les principes en général de la charte de l'éthique et de la déontologie du hockey français et ceux en particulier concernant les articles 1/ *Se conformer aux règles du jeu* et 2/ *Respecter les décisions de l'arbitre* aient été bafoués en cette situation.

Décision 2

Le CED prend acte des observations formulées le 10 février 2023 par JF Fenaert, Président de la chambre fédérale de 1^{ère} instance. Le CED remarque cependant que si ces observations apportent des réponses précises et documentées sur les différents points soulevés, il n'en reste pas moins qu'un travail en amont, réalisé conjointement par la CNJA et la CSN aurait sans doute permis d'apporter une

12

réponse collective et commune à la question initialement posée par le Président du HC Grasse. Dans cet esprit, nous proposons d'envisager la possibilité de mettre en place une *commission mixte CSN/CNJA* pour résoudre efficacement et rapidement ce type de contestation. En définissant par exemple que les contestations liées à l'organisation et au déroulement du match sont de la responsabilité de la CSN ; que les contestations liées à une décision d'arbitrage sont de la responsabilité de la CNJA ; et que celles qui impliquent les 2 commissions sont de la responsabilité de cette *commission mixte CSN/CNJA*. Un benchmark des organisations et des procédures d'autres fédérations est-il envisageable ?

Décision 3

Dans un souci d'équité et d'égalité de traitement de l'ensemble des licenciés du hockey français, le CED recommande à la CSN et à la CNJA d'enrichir les règles du jeu FIH applicables à la pratique Gazon et Salle en ajoutant une mention sur la gestion par les arbitres d'un éventuel deuxième carton jaune. A l'image de ce qui a été mis en œuvre dans le hockey belge (en vert dans l'extrait ci-après).

4. Avis du 15 mai 2023, Recrudescence des Fumigènes dans les tribunes et au bord des terrains

La Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a constaté la recrudescence de l'utilisation de fumigènes et de « pétards » lors des matchs de hockey sur gazon joués sur le territoire français et, à ce titre, placés sous la responsabilité de notre fédération.

Nous sommes évidemment favorables à la mise en œuvre d'une ambiance festive et dynamique de la part des supporters présents autour de nos terrains de hockey. Cependant, nous pensons que les fumigènes et les pétards n'aident pas du tout à atténuer les tensions et peuvent potentiellement être dangereux pour les joueurs et les spectateurs (notre public est majoritairement familial et constitué de nombreux enfants). De même, la fumée d'un fumigène peut diminuer la performance des joueurs (gêne dans la visibilité et la respiration). Ajoutons enfin, dans le cas précis de la pratique de notre sport, que fumigène et pétard constituent un véritable danger pour nos terrains en fibres synthétiques...

Même si le ministère des Sports en a récemment assoupli leurs conditions d'utilisation dans le sport professionnel (à condition que les artifices soient manipulés par du personnel qualifié et certifié), nous tenons à rappeler que leur utilisation reste déconseillée au sein du sport amateur français, dans les stades de plein-air recevant du public. Les récentes positions de l'EHL⁽¹⁾ et de la fédération Belge de hockey sont plus drastiques et évoquent une interdiction pure et simple.

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît opportun de prendre une position claire sur l'utilisation de ces engins dans l'enceinte des lieux de pratique de hockey sur gazon. Celle-ci pourrait prendre la forme, dans un premier temps, d'une recommandation de prudence pour les prochaines phases finales des championnats de France toutes catégories ou de matchs de barrages à venir. Et, si vous le jugez nécessaire, d'une précision qui pourrait être apportée au prochain règlement des compétitions que vous organisez pour la saison 2023/2024.

5. Avis du 2 juin 2023, Interrogation sur les frais déplacement des groupes France Masters

Le Comité a été saisi par Monsieur Patrick Chini, membre de notre commission et joueur d'un des collectifs Masters France 2023 (France+70), concernant les frais engendrés par les déplacements des joueuses et joueurs de ces collectifs, sélectionnés ou à la recherche d'une sélection nationale.

Si Patrick Chini comprend que les regroupements France soient organisés en Région Parisienne ou dans le Nord de la France - *une majorité des sélectionnables est issue de ces 2 régions phare du hockey français* - « *il constate une inégalité face aux frais engagés par les joueuses et joueurs des autres ligues de hockey. Par souci d'égalité et de justice, il propose que les frais déplacement de l'ensemble des participant(e)s aux différents rassemblements soient pris en compte et partagés équitablement* ».

Sur ces bases, Monsieur Patrick Chini nous demande d'appuyer cette demande auprès de votre association en considérant que « *les joueuses ou joueurs vétérans (et également jeunes) des ligues les plus éloignées n'ont pas toutes et tous la possibilité d'engager personnellement les frais nécessaires qui peuvent ainsi constituer un frein à leur participation. Par ailleurs, la participation du plus grand nombre aux entraînements collectifs leur permettrait de viser des résultats sportifs plus élevés* ».

Même si Patrick Chini confirme que l'engagement auprès des Masters France implique un effort financier individuel - *ne serait-ce que pour les frais engendrés par les déplacements à l'étranger* - il insiste, au nom de l'article 7 de la charte d'éthique et de déontologie du hockey français « *Être exemplaire, généreux et tolérant* », sur son souhait de voir s'organiser une sorte de *pool financier* « alimenté » par les joueuses et joueurs faiblement impactés par les frais de déplacement et « consommé » par celles et ceux en provenance des régions les plus éloignées.

Le Comité souhaite que ce projet ambitieux puisse avancer prochainement et nous nous tenons à votre disposition pour toute question qui concernerait notre commission.

Réponse du Président des Masters France, François Giraud : Le Conseil d'administration de France Master dans sa réunion du 13 septembre 2023 a statué sur la question relative aux frais de déplacement pour certains joueurs lors de rassemblement des collectifs. Il constate que le nombre de cas reste marginal et que certains collectifs ont déjà mis en place des solutions. Il en ressort que le Conseil d'administration considère que la réponse pragmatique à cette question relève de chacun des collectifs afin d'apporter une réponse la plus appropriée aux rares situations individuelles concernées. Il appartient à chaque collectif de décider de la mise en place ou non d'un système de mutualisation et d'en définir les modalités et critères permettant le bénéfice de la mutualisation. Le Conseil d'administration préconise que la décision d'attribution soit prise au cas par cas, par le manager et le responsable d'équipe, en veillant au respect de la confidentialité des situations individuelles.

6. Avis du 20 octobre 2023, Comportement du Public du club du Touquet AC

La Commission d'éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Hockey a été saisie le 20 octobre 2023 par le Bureau de la Fédération Française de Hockey, au vu du rapport et de la feuille de match concernant la rencontre Le Touquet / Stade Français jouée le 15 octobre 2023 sur le terrain du TAC, en catégorie National 1 Hommes.

Plus précisément, la demande du Bureau, représenté par sa Présidente, fait référence aux points suivants :

- *« Le Bureau de la Fédération Française de Hockey demande à la Présidente de la FFH de saisir la Commission Nationale d'Éthique et de Déontologie, au vu des rapports et de la feuille de match de Nationale 1 Hommes , le Touquet AC / Stade Français du 15 octobre 2023 , pour établir un rapport et des propositions qui seront transmises au Bureau Fédéral pour mesures à prendre envers le Club du Touquet AC ».*

Le rapport des arbitres fait état :

- *« de contestations systématiques des décisions arbitrales de la part des spectateurs malgré une intervention auprès des capitaines et du représentant du club »,*
- *« lequel représentant ne fait rien pour gérer les spectateurs, étant lui-même un des acteurs du chahut organisé »,*
- *« d'une fin de match houleuse, après avoir distribué 2 cartons rouges à des joueurs du TAC, les arbitres sont hués par les spectateurs présents lors de la rédaction de la feuille de match dans le club-house et lors de leur départ du club ».*

L'instruction menée par Monsieur Patrick Chini a confirmé la réalité des faits. Les membres du comité d'éthique ont pris les décisions suivantes :

Concernant l'attitude du public : ce dossier est transféré en chambre de discipline de première instance.

Concernant le comportement des responsables du club: Le comité d'éthique et de déontologie adressera un courrier à Madame la Présidente de la FFH concernant les responsabilités des présidents de club (ou de leurs représentants) dans la bonne tenue des spectateurs autour des terrains. Et recommande que ce courrier soit largement diffusé auprès de l'ensemble des clubs du hockey français.

7. Avis 22 octobre 2023, Saisine du club de Villa Primrose concernant la non présence de joueurs internationaux du club du Touquet en équipe nationale égyptienne

Rappelons les éléments de la demande du club de Villa Primrose : selon le règlement des compétitions (Titre II, article 2.3.2), un match peut être reporté si au minimum 3 joueurs d'une même équipe sont convoqués dans une sélection nationale. Dans son instruction, le comité d'éthique a constaté :

Point 1 : Les 3 joueurs égyptiens ont été convoqués le 14 octobre par la Fédération Egyptienne de Hockey pour un stage organisé du 16 au 22 octobre 2023 à Ismailia (Egypte).

Point 2 : La demande de report des matchs adressée par mail le 15 octobre à 10h51 par Monsieur Jonathan Laidez fait référence à l'absence de ces 3 joueurs mis à disposition de la Fédération Egyptienne.

Point 3 : Cette demande a été acceptée par la Commission Sportive Nationale qui a programmé le report des matchs des 22/10 (Villa Primrose), 29/10 (Cambrai) et 5/11 (Valenciennes).

Point 4 : A partir du moment où la sélection égyptienne pour la Coupe d'Afrique des nations (seuls 2 joueurs retenus), qui se déroulait du 23 octobre au 6 novembre, a été connue, la Commission Sportive Nationale a réintégré les matchs des 29/10 et 5/11 au calendrier.

Point 5 : Le club de Villa Primrose saisit la Commission d'éthique et de Déontologie le 22 novembre au motif d'un « doute » sur l'authenticité du document de convocation et d'un manquement à l'équité sportive.

Point 6 : La Fédération Egyptienne nous affirme le 20 janvier 2024 que le joueur Mahmoud Ahmed Seleem n'était pas présent au stage de sélection préalable à la Coupe d'Afrique des nations, organisé du 16 au 22 octobre 2023 en Egypte.

Point 7 : La Fédération Egyptienne nous confirme cependant le 20 janvier 2024 l'authenticité de la convocation adressée le 14 octobre, sans nous donner d'explications sur l'absence du joueur Mahmoud Ahmed Seleem au stage.

Interrogé sur le non respect de la convocation par le joueur Mahmoud Ahmed Seleem, le club du Touquet affirme, par l'intermédiaire de Jonathan Laidez, ne pas avoir été averti de cette absence et regretter le comportement du joueur qui n'aurait, selon ses dires, prévenu ni sa fédération, ni son club de cette situation.

A ce stade de l'instruction, le comité a constaté que :

1/ Le club du Touquet était dans son droit, en l'état du règlement des compétitions gazon pour la saison 2023/2024, de demander le report des 3 matchs.

2/ La Commission Sportive Nationale a agi en conformité avec le règlement, et, en particulier le Titre II, article 2.3.2 à réception de la triple convocation, puis est revenu sur cette décision une fois connue la sélection finale (2 joueurs).

3/ En ne se rendant pas à la convocation de sa fédération, le joueur Mahmoud Ahmed Seleem s'expose à des sanctions de la Fédération Egyptienne de Hockey et/ou de son club, le Touquet Hockey Club. Par contre, en l'état actuel du règlement des championnats gérés par la Commission Sportive Nationale, le fait qu'un joueur étranger ne réponde pas à une convocation de sa fédération n'est pas sanctionnable.

4/ La demande de report des matchs ayant été signifiée les 15 octobre à 10h41, elle est antérieure aux regrettables incidents qui ont émaillé le match entre le TAC et le SF, entraînant la suspension de 2 joueurs du Touquet.

Le comité a déploré cependant le délai de plus de 3 mois de la réponse de la Fédération Egyptienne de Hockey : interrogée dès le 18 octobre, elle nous a adressé une réponse le 20 janvier 2024. Ce délai est probablement à l'origine des « doutes » soulevés par le club de Villa Primrose qui s'est senti lésé par

17

la remise du match du 22 octobre. Nous déplorons également le manque de réaction du club du Touquet, qui, tout en étant au centre de la polémique, n'a pas été en mesure d'apporter des réponses claires et précises dans cette affaire.

Nos préconisations :

1/ **Revoir le règlement des compétitions** gérées par la Commission Sportive Nationale au niveau du Titre II, article 2.3.2 qui devrait apporter plus de précisions et de clarté au niveau de son application.

2/ Demander à la Commission Sportive Nationale de **programmer** le match Villa Primrose/Le Touquet **à une date ultérieure** à celle initialement prévue dans un souci de **respect de l'équité sportive**. En effet, la date du 25 février correspond à une période de vacances scolaires : en plein milieu des vacances de la Zone A (Bordeaux) et au départ de la Zone B (Le Touquet).

RAPPORT ACTIVITE 2023 **COMMISSION MEDICALE**

Membres de la commission médicale nationale de la FFH

Frédéric DEPIESSE (Med federal National),
Sébastien LEBRIS (Kiné fédéral National) ,
François GIRAULT (médecin élu au CD)
Jean Baptiste POPPE (Médecin filière jeune garçons),
Hélène DESMETTRE (Med France A fille),
Sarah MATHIS (Kiné Fr A fille),
Christian PALIERNE (Médecin eq de F garçon A)
Gregory WIECZORECK (Kiné Fr A garçon),
Benjamin BOONE (Kiné Fr A garçon),
Henri LECLAIR (Médecin)
Sébastien VAN ACHTER (Podologue)

Invités permanents : Benoit GALLET DTN et Jena Christophe PLAISANT Vice président

Taux de Féminisation de la commission : 2/11 soit 18%

1/ Rapport de la réunion de la commission médicale nationale du 07/10/2023 rédigé par F Depiesse

Etaient présents : Sebastien LEBRIS (Kiné fédéral National) , Frédéric DEPIESSE (Med federal National), Hélène DESMETTRE (Med France A fille), Sarah MATHIS (Kiné Fr A fille), Mr VAN ACHTER (podologue)

Excusés : Benoit GALLET DTN, JC PLAISANT (VP HN), Jean Baptiste POPPE (Médecin filière jeune garçons), benjamin BOONE ((Kiné France A garçons) , Frédéric SOYEZ, Flora HULMEL, Dr François GIRAULT

FD confirme le départ du Dr PACTEAU Chloe (Médecin filière féminine jeune) qui habitant en province vers Saint Etienne ne peut plus participer avec nous, on lui souhaite une bonne carrière professionnelle

Rémi DIETRICH après plus de dix ans avec la fédération a choisi de ne pas continuer pour des raisons de travail difficile avec le staff des garçons, la commission est déçue mais respecte le choix de Remi et nous le remercions de son investissement et lui souhaitons bonne continuation.

Ce matin du 07 10 2023 a eu lieu au CREPS de Wattignies le premier congrès médical FFH qui c'est très bien déroulé avec 42 participants et des intervenants

de qualité (Programme ci-après) . Très bon accueil du CREPS avec la présence du Directeur Patrice Gerges que nous remercions et présence de notre DTN B.Gallet et du vice Président JC Plaisant représentant Isabelle JOUIN notre présidente très attentive aux questions de santé des licenciés. Au-delà des présents fédéraux, des professionnels de santé participants belges et des clubs des Hauts de France étaient présents.

Lors de la réunion de la commission entre 14h et 17h ont été distribués les compléments d'équipements pour les médecins des équipes de France (Dr Palierne, Desmettre, Poppe et Depiesse) . Merci au DTN et à Christine Baroche pour avoir fait le lien avec le Coq Sportif. Malheureusement la commande pour les kinésithérapeutes ne semble pas avoir été passée. A revoir entre S Le Bris et Flora HUMel.

Discussion sur les compléments alimentaires et l'usage de la Créatine, Hélène Desmettre alerte sur les poussées d'acnée chez plusieurs des jeunes femmes et de l'augmentation des blessures en cette période intense de musculation qu'elle constate . Elle a alerté le staff.

Frédéric Depiesse rappelle que le suivi de la composition corporelle par la balance Tanita arrivée au CREPS doit avoir lieu tous les 15 jours pour pouvoir suivre entre autre le taux d'hydratation qui risque de monter avec la Créatine et ses conséquences traumatologiques notamment.

Un nouveau membre de la commission médicale est présenté , il s'agit de Mr Van Achter podologue à Bordeaux , il présente son travail de mémoire de DU de podologie du sport que la fédération a soutenu en permettant un interrogatoire des licenciés.

Il est acté de faire dans le futur des capsules vidéo de prévention sur l'intérêt de la podologie pour les hockeyeurs et de conseiller aux compétiteurs et compétitrices d'avoir toujours deux paires de chaussures en bon état pour les compétiteurs intensifs dont les EDF

Présentation des sociétés Cryanthal pour les chambres de cryothérapie et Loxamed pour la téléconsultation en déplacement sportif lointain sans médecin et Gymna pour le Tecare prévu à l'achat fin d'année ou en 2024.

2/ Programme du premier congrès de médecine de la FFH, le 07 10 2023

Lieu : Creps de Wattignies HDF

8H30 Accueil- 8h 55 Ouverture Vice-Président de la FFH : JC PLAISANT + DTN de la FFH :Benoit GALLET + Directeur du CREPS des Hauts de France : Patrice GERGES

Session « La Santé et la performance de haut niveau dans tous ses états à moins de 350 jours des JO de Paris 2024 » - Modérateur Frédéric DEPIESSE médecin fédéral national FFH

9h-9h15 : Microbiote et sport : ce que l'on sait en 2023 . Frédéric DEPIESSE Médecin fédéral National FFH FFSU

9h15- 10h15 : Le cycle menstruel féminin et le sport : « santé et performance » : Carole MAITRE en video (médecin gynécologue – INSEP et CNOSEF) et Tom CHASSARD (PhD) [IRMES]

10h15 -10h30 : expérience de l'Athlétisme et de sa cellule d'optimisation de la performance sur le récupération. Hugo MACIEJEWSKI- Membre de la cellule optimisation de la FFA

10h30- 10h50 : Le massage : un outil vraiment utile dans le sport de haut niveau ? Christian PALIERNE- Médecin des équipes de France Olympique Garçon

10h50 Pause 11h10

Session „Traumatologie du Hockey” – Modérateur Bechir BOUDJEMAA Médecin Coordinateur du CREPS de Wattignies Hauts de France

11h10-11h40: Biomécanique le pusch et ses pathologies associées : Sebastien LEBRIS (Kinésithérapeute fédéral national FFH)

11h40-12h10 : La réathlétisation vue par un binôme Kinésithérapeute et Préparateur Physique : Gregory WICZORIEK [Kinésithérapeute au CREPS] et Fabian BERNARD (Conseiller Optimisation de la Performance du CREPS/MRP Hauts de France)

12h10-13h00 : Table ronde sur la « place et relation entre les équipes médicales et les équipes de préparateur physique dans le sport de haut-niveau » : Médecins des équipes de France féminine et masculine de la FFH + préparateurs physiques de la FFH

3/ Rapport du suivi médical réglementaire SMR 2023

Organisation Humaine pour le SMR

- Un médecin fédéral : Mr Frédéric DEPIESSE (pour tout renseignement frederic.depiesse@ffhockey.org)

Pour des questions techniques joindre flora.humel@ffhockey.org

- 2 médecins responsable de filière : Dr H. DESMETTRE (filière féminines A et U21), Dr C PALIERNE (Filière masculine A),
- 1 médecin Dr JB POPPE , U21 garçon , U18 et U16 garçon et fille

Outil de suivi

La FF Hockey s'est dotée en 2020 de la solution digitale ASKAMON qui permet de centraliser, consulter et enrichir les données médicales pour un meilleur suivi des SHN et rationaliser les coûts de santé : <https://askamon.com/pourquoi-utiliser-askamon/>

Les sportifs de haut niveau inscrit sur la liste de l'année enregistrent eux-mêmes leurs résultats sur ASKAMON avec des codes uniques individualisés, en cas de non réalisation les sélections ne seront pas accessibles sur décision du DTN

En 2023 les bilans ont eu lieu au CREPS de HDF à Wattignies et au CREPS IDF à Chatenay pour les jeunes inscrits sur liste de HN et en filière aux CREPS, les élites pouvaient en 2023 aller où ils voulaient pour passer leur SMR vu leur répartition géographique (plus de 60% vivent et jouent à l'étranger).

Les résultats via ASKAMON :

77 dossiers complets sur 108 inscrites et inscrits moins 7 arrêts de carrière soit 77 sur 101

Pole CREPS IDF 24/27

Pole CREPS HDF 12/20

HORS POLE 40/60 DONT 7 ont arrêté soit 40/53 joueurs et joueuses

CRE Occitanie : 1/1 dossier complet

On rajoute les 7 dossiers papiers non remis par les joueurs sur ASKAMON ni par le CREPS HDF qui n'était pas équipé sur le saison 2022/23 du logiciel et on arrive à 19/20 , soit 84 dossiers complets sur 101 SHN.

Au final au 30/08/2023: 13 SHN hors pole (négligences et abandons) et 4 en pole n'ont pas satisfait au suivi en 2022/23 (abandons en cours d'année).

Correction mise en place : L'année 2023/24 verra l'observance améliorée en effet deux corrections ont été mises en place : l'inscription des SHN elite en pôle elite sur le CREPS HDF et la possibilité bien indiquée de passer leur SMR dans les services médicaux des deux CREPS HDF et IDF et l'utilisation du logiciel Askamon bien en place pour cette saison à venir .

4/ Préparation et suivi des équipes de France en stage et en compétition

Beaucoup d'investissement médical entre le temps kinésithérapique et le temps médical des différentes équipes de France.

Les nombres de jours de présence ont fortement augmentés pour l'EDF féminine comme le bureau et la DTN l'avait validé.

La fédération consent des efforts importants sur ce domaine, le médical en est conscient.

Rapport rédigé par le Dr Frédéric DEPIESSE président de la commission médicale le 24 /03/2024

RAPPORT ACTIVITE 2023 **Activité en**

Titre : Police 12/Gras/Souigné

Texte : Police 11

Taux de Féminisation du pôle/commission : 33%

Constitution :

La commission des textes et règlements qui n'avait eu aucune activité depuis la saison 2022/2023 a été réactivée en janvier 2024.

Ses membres sont Sylvie Petijean (PHCM-membre de la CSN et du Comité Directeur), Henri Claude Lambert (PJB-Membre du comité Directeur) et Alain Renaud (FCL) qui assure la présidence.

Activité 2023 :

Aucune activité antérieure au 1^{er} janvier 2024 à signaler.

Projet 2024 :

En collaboration avec la CSN, remise à jour :

- Du Règlement des compétitions gazon
- Du règlement des compétitions salle
- De divers articles du règlement administratif

RAPPORT ACTIVITE 2023 **COMMISSION TERRAINS ET EQUIPEMENTS**

Taux de Féminisation du pôle/commission : 16,67 % (2/12)

ANNEXER LISTE DES TERRAINS HOCKEY EN France (tableau excel mis à jour)

Membre de la commission :

Jean-Michel DUTRIEUX (président)

Laurent

Frédéric

Amandine ROMBAUT

Simon NITARO

Julien MAZALLON

Mathieu MARIE

Pierre DEFOSSE

Michel ROCHER

Manuella CADIO

Romain RAUSCH (invité)

Jean-michel BERLY (invité)

FRAPPART
NORDMANN

En 2023, la commission terrains et équipements s'est réunie à 4 reprises.

Elle a été sollicitée pour le classement de l'installation à Lambersart.

Elle s'est rendue à Weesp (Pays-Bas) afin de découvrir, aux côtés de la Fédération International et d'autres fédérations, le premier terrain sec de la marque Greenfield.

Elle s'est réunie afin d'instruire les dossiers de candidature à l'obtention d'un terrain Tarkett 20x40m déposés par le Racing Club de France, le Chateaubourg HC et l'Union Montilienne Sportive HG. C'est le dossier de ce dernier qui a été retenu, notamment pour son installation au sein d'un groupe scolaire et la création d'une classe à horaire aménagée.

Elle a participé au lancement de l'Appel d'offres des Terrains Héritage : cahier des charges, prescription, analyse des offres.

Elle a accompagné les clubs désireux de postuler à l'obtention d'une moquette Héritage dans les démarches administratives et techniques. Ainsi, les moquettes héritages seront à destination du FC Lyon, du Luc Ronchin Hockey et du TAC Hockey.

Elle a accompagné les clubs dans leurs démarches de renouvellement ou de création de terrains.

Elle a reçu les partenaires FFH, souhaitant présenter leurs produits, pour échanger : NGE, Tarkett, Sodex.

Rapport d'activité 2023 – Communication/Marketing/Partenariats

Le pôle communication et marketing a eu une année en pleine croissance, en termes de visibilité, évènementiel et notre club de partenaires. Nous avons recueilli les fruits de notre plan stratégique sur la recherche de partenaires.

Nous continuons notre suivi rigoureux du budget prévisionnel et du pilotage des activités partenaires, nous avons mis en place un tableau de suivi mensuel avec suivi de la facturation et intégration des factures partenaires dans les relances.

Malheureusement nous avons dû renoncer à 2 partenaires qui ne pouvaient plus honorer leur engagement auprès la fédération pour des raisons économique. Nous avons pu faire rentrer des autres partenaires pour combler le déficit.

Le pôle com/mkt continu à travailler en étroite collaboration avec les autres pôles de la FFH (développement, sportif, et finances) et de soutenir les pôles et leurs besoins en communication évènementiel et marketing.

Nous avons vu en 2023 une restructuration du pôle. Lucie Bou responsable pour la communication et relation presse a remplacé Guillaume en Septembre 2023 et Valentin Beau (altenant) a également rejoint le pôle en tant que community manager. Mélanie Delforge a remplacé Valentine Berland qui est partie à Paris2024 . Eric Charlet reste responsable pour la recherche de partenaires. Le travail de Lucie Bou est plus axé sur les relations presse depuis decembre 2023 et le restera jusqu'au JO. Elle sera également l'attaché presse pendant les JO pour les équipes de France. Valentin Beau a repris plus de tâches de chargé de communication. Le temps de Melanie Delforge est partagé entre le pôle communication et le pôle performance sociétale. Melanie est également responsable pour des projets JO comme sportsinitiation et activation Club France.

Pour l'année à venir, nous allons renforcer la communication et la coopération avec la presse et les équipes de France. Le temps de travail dans les premiers 7 mois de l'année 2024 sera pour 90% consacré à la préparation des JO .

Nous sommes contents du travail et des résultats réalisés en 2023 et je profite de ce rapport moral de chaleureusement remercier Eric, Lucie, Valentin et Mélanie pour leurs contributions et professionnalisme au quotidien.

I- Communauté social média

a) Quelques chiffres

	Facebook	Twitter	Instagram	Linkedin	Tik Tok
1 ^{er} janvier 2022	7703	3416	6793	1740	
1 ^{er} janvier 2023	9050	3665	7945	2705	400
Aujourd'hui	9080	4175	9758	3709	1207 (17,2k)

Instagram : CrossPost qui attirent de nouveaux visiteurs sur notre compte. C'est lors des événements EDF que nous attirons le plus de nouveaux abonnés.

Tik Tok : Lancement du compte Tik Tok avec une trentaine de vidéos avec une moyenne de 2000 likes par vidéo.

Facebook : communauté 100% hockey. Réseau social qui touche principalement les clubs.

b) Temps forts de la com' en 2023

Les temps forts sont classés par **ordre décroissants** d'interactions.

- Coupe du Monde U21 (5-16 décembre 2023)

Couverture digitale de la compétition avec la création d'une charte graphique spécifique à l'événement.

- Publication de photos de match récupérées auprès de la FIH, publication des résultats de match et d'annonce de match.
- Live tweet sur les matchs à élimination directe
- Communiqué de presse envoyés aux contacts journalistes
- Publication de Tik Tok.

- Coupe d'Europe Hommes Monchengladbach

Publication de visuels pour annoncer les matchs.

Publication de vidéos et photos de matchs.

- Coupe d'Europe Prague (présence de la com' sur l'événement)

Publication de visuels d'annonce de matchs.

Publication de photos de matchs



Vidéos « Au plus près des Bleues » sur Youtube : 300 vues en moyenne.

Constat clair : les publications Équipe de France génèrent le plus d'engagement. Ce sont sur ces événements que nous gagnons le plus de visibilité.

II-

Couverture médiatique :

a) Diffusion des matchs à la TV

Coupe du Monde U21 : Diffusion de la demi-finale et de la finale de la CDM U21 sur l'Équipe TV : **13.000 vues cumulées sur la finale** et **6200 vues pour la demi-finale**.

Coupe d'Europe A Hommes 2023 : Diffusion de 5 matchs sur l'Équipe TV.

b) Sollicitations médiatiques

À l'approche des JO, les médias s'intéressent de plus aux athlètes des EDFs de hockey. Presse écrite, radio, podcast, sujet TV, plateau TV, les sollicitations sont diverses et nous offrent de nombreuses fenêtres médiatiques pour faire connaître notre sport.

Retrouvez le planning du suivi complet des sollicitations médiatiques des athlètes de l'EDF : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1yfiVnTo3gUelwh1ZhiEGMei-fqHqeeWRJHTHJir8d6U/edit?usp=sharing>

En résumé les principaux médias qui nous sollicitent :

- France TV
- Libération
- RMC Sports
- France Inter

En consortium avec le pôle sportif, nous essayons de **repartir les temps de parole** des différents athlètes : Emma Ponthieu, Théophile Ponthieu, Viktor Lockwood, Inès Lardeur, Philippine Delemazure, Simon Martin-Brisac, Albane Garot.

c) Média Day du 2 avril 2024

Travail de relations presse en collaboration avec une agence de RP-Influence July 29.

Présence de 10 athlètes + 2 staffs EDF :

- Delfina Gaspari, Yohanna Lhopital, Paola Le Nindre, Emma Ponthieu, Mathilde Petriaux



- Viktor Lockwood, Simon Martin-Brisac, Noé Jouin, Corentin Sellier, Théophile Ponthieu
- Gaël Foulard, Frédéric Soyez

Présence de 34 journalistes.

Objectif de l'événement :

- Réaliser des itv entre les SHN présents et les journalistes
- Initier les journalistes au Hockey
- Partager un moment sportif entre journaliste et SHN de l'équipe de France.

III- La communication courante

a) Les Newsletters

Envoyée tous les mois à 14.000 contacts. Taux d'ouverture moyen 5%.

b) Les Coups de crosse

Publiée tous les lundis sur le site Fédéral. Nombre moyen de clics : 200.

PARTENARIATS

Constat :

Il est important d'amener des partenaires à la FFH mais il est primordial d'essayer de ne pas en perdre ! Nous devons donc les fidéliser en intégrant bien leurs attentes.

Dans cet objectif, nous leur avons permis d'aller à la rencontre de nos Équipes de France :

- Matches France / Australie H à St Germain (Juin)
- France / Japon F à Montrouge (Juillet)
- France / Japon à Salon de Provence (Juillet)
- Nous rencontrer au Salon des Maires (Novembre)
- Échanger entre partenaires lors de notre Soirée Annuelle (Novembre)

L'année 2023 a permis de valoriser toutes les dotations des partenaires enregistrées au profit de tous nos pôles et notre communauté du Hockey sur Gazon (Air France, Amap, l'Équipe, CTD..)

C'est un vrai travail de proximité avec les pôles pour bien comprendre et identifier leurs besoins, notamment pour le staff médical

Une valorisation de plus de 190K€ qui accompagne aussi la politique de développement de la FFH

Nous avons continué nos actions de visibilité avec BOGO+, il y a eu plus de 1000 Pass Hockey dans toute la France.

La FFH a enregistré de nouveaux partenaires :

- **TNP** qui est une société de conseil très implantée en Inde. Son souhait est d'accompagner le Hockey Féminin

- **Sodex** spécialisé dans les équipements sportifs
- **Le Crédit Agricole** qui se positionne sur le Hockey Féminin et événements dans les Hauts de France
- **BB&Hotels** qui nous accompagne dans nos déplacements en apportant du partenariat financier mais aussi des gratuités+ des réductions
- **Drop Interim** spécialisé dans le placement dans la Grande Distribution et la Construction

La FFH a aussi souhaité se rapprocher des collectivités en étant présente aux :

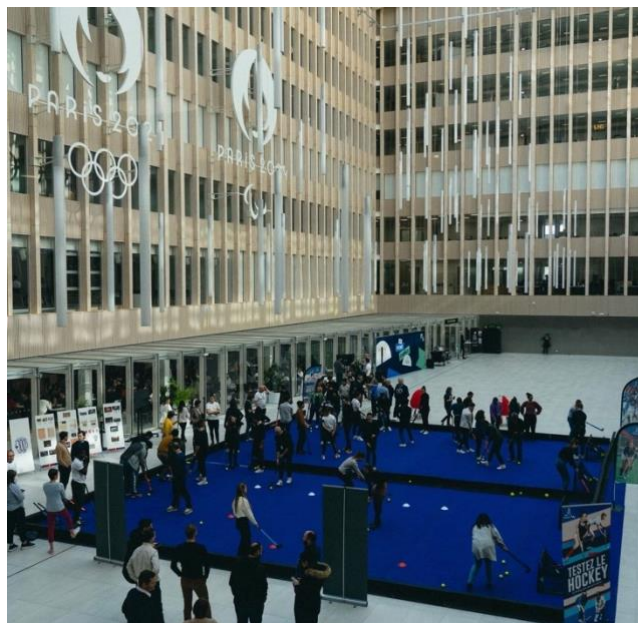
- Salon de l'Andis (Directeurs des Sports) À Agde (Mars)
- Salon de l'Andes (Maires Adjoints aux Sports) à Pau (Mai)
- Salon des Maires IDF Paris (Juin)
- Espace et Collectivités à Brétigny (Septembre)
- Salon des Maires Paris (Nov)

ÉVÉNEMENTIEL

Initiation collaborateurs Paris 2024 mars 2023 :

Initier les collaborateurs Paris2024 au Hockey sur gazon premier relais des jeux olympiques pour promouvoir le hockey. (Collaborateurs initier 450)

Un plan de communication conjoint Paris2024 x FFH à travers une animation et une découverte du sport pas les éducateurs de la FFH grâce à l'installation d'un terrain et d'ateliers pour découvrir la pratique, l'histoire et les règles du hockey.



Finales Elite 20-21 mai 2023 :

Les finales Elite se sont tenues au club de Saint-Germain-en-Laye en deux jours. L'occasion de rassembler les supporters du hockey français et de faire découvrir ce sport à des novices. La FFH a pu présenter un village d'initiation avec un terrain ainsi que divers ateliers dont le panna hockey et des ateliers ludiques. Nous recensons 400 personnes présentes sur l'événement à heure de pointe (finales dames et hommes).



Match des équipes de France hommes 23 et 25 juin 2023 Saint-Germain-en-Laye Match des équipes de France dames 28 et 29 juin 2023 Montrouge

Les différentes rencontres des équipes de France cet été en régions parisienne ont permis à la Fédération de toucher un nouveau public à l'aube des jeux olympique (environ 700 spectateurs) et de réunir les partenaires de la Fédération qui accompagnent nos équipes de France dans le projet olympique.





Match des équipes de France dames & NGE mixité 19 et 21 juillet 2023 à Salon de Provence

Au-delà du côté sportif et de l'intérêt de déployer des rencontres de l'équipe de France sur l'ensemble du territoire pour faire découvrir le hockey et développer le hockey lors de ce stage nous avons travaillé en lien avec notre partenaire NGE mixité qui nous accompagne sur de nombreux volets pour mettre en valeur les opportunités professionnelles pour les femmes dans le PTP dans la région.

Soirée partenaire 16 novembre :

A l'aube d'un événement historique nous avons réuni et rassembler nos partenaires avec la présence d'athlètes de l'équipe de France pour échanger et partager les ambitions de la Fédération. Un événement avec la présence de futurs partenaires qui souhaitent s'engager pour l'avenir du hockey.

Partenaires présents : 28 - Futurs partenaires : 5

Salon des Maires 21-22-23 novembre 2023

La FFH était présente 3 jours au Salon des Maires 2023. Ce projet a été possible grâce au soutien et à l'expertise des partenaires de la FFH : NGE

La FFH a profité de ce moment pour organiser des rencontres et des prises de paroles autour des terrains de proximité multisports avec d'autres fédérations.

Lors du salon des maires le Fédération a eu de prises de paroles :

- Prise de parole sur le Hockey santé (hockey en marchant) un axe de développement souhaité par la fédération pour permettre l'inclusion et la diversité dans le hockey dans les années à venir.
- Prise de parole sur l'innovation par Nicolas Gallard pour le déploiement d'une application et d'une nouvelle manière de réaliser des entraînements et de pratiquer le hockey de manière plus ludique.

Les data récupérées permettront d'engager des discussions avec les villes intéressées par le projet et des associations. Cela nous aura permis de construire des projets dans le cadre du projet « Hockey pour tous » de la Fédération avec la mission locale et de cibler un nouveau public.

Calendrier 2024 :

Semaine inauguration du stade Yves-du-Manoir du samedi 23 mars :

Le samedi 23 mars au Stade départemental Yves-du-Manoir c'est tenu un match de championnat Elite dames et hommes pour inaugurer le stade et permettre à la Fédération

d'accueillir 1300 personnes dans l'enceinte du stade 4 mois avant les jeux olympique un moment fort pour le hockey français.

Nous avons réuni les fans de hockey de différentes régions de France, élus, famille du hockey et un nouveau public novice qui a pu découvrir notre sport. Cette journée représente une fête pour le hockey français possible grâce à une organisation commune avec le département et le cam92.

A l'occasion de cet événement nous avons célébré les U21 de l'équipe de France vice-champion du monde lors de la dernière coupe du monde. Un moment fort pour la communauté du hockey de pouvoir faire vivre devant leur public et leur famille, une mise à l'honneur sur un site Olympique. Un événement qui promet bien d'autres pour l'héritage des JO.





RAPPORT D'ACTIVITE 2023 PÔLE PERFORMANCE SOCIETALE

➤ **Emploi – Professionnalisation – Formation professionnelle**

Renforcer la professionnalisation des structures grâce au BPJEPS :

Le BPJEPS Hockey n'est plus proposé dans les organismes de formation, afin de pouvoir continuer de développer le Hockey les clubs, CD et ligues ont besoin de recruter des éducateurs sportifs à ce niveau de diplôme (permettant d'encadrer contre rémunération avec la délivrance d'une carte professionnelle), notamment autour de la mission d'agent de développement. La stratégie s'articule autour de 3 axes :

- Accompagner des candidats déjà expérimentés sur la validation du diplôme spécifique Hockey en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- S'appuyer sur les allègements possibles entre les diplômes fédéraux, et les UC communes du BPJEPS, notamment APT, afin de délivrer plus facilement des BPJEPS Hockey.
- Déploiement de la stratégie du parcours d'engagement sur toute la France (expérimenté et éprouvée en Île de France et en Loire-Atlantique), principalement autour du BP APT :
 - Mise en place d'un cycle d'apprentissage du Hockey pour des futurs éducateurs sportifs (sécurité, principes, pédagogie, matériel ...).
 - Réinvestissement sur un événement (journée olympique, tournoi des écoles ...).
 - Création d'un lien entre les employeurs et les nouveaux diplômés, permettant de faciliter le recrutement sur des profils ciblés et formés au Hockey.

Diplômes d'État mis en place par la FFHockey :

- DEJEPS en partenariat avec le CREPS IDF :
 - Reprise de la coordination de la promotion actuelle composée de 2 stagiaires (Kévin DAVANT de L'Isle Jourdain et David CLARO CARVALHO). Suivi individualisé, mis en place de nouveaux axes de formation et de nouveaux intervenants, immersion au sein des pôles et équipes de France jeunes et Olympiques, création de notes de synthèses et mis en place d'évaluation formative.
 - Restructuration de la partie Hockey de la formation DEJEPS à partir de septembre 2024 : Création de blocs de compétences, augmentation de l'articulation avec des collectifs et des événements fédéraux, augmentation globale de l'exigence avec l'ajout d'un nouveau système de certification, mise en place d'un parrain de la promotion,
 - Objectifs :
 - Féminisation de l'encadrement : Avoir chaque année au moins une candidate pour la formation DEJEPS.
 - Augmenter la qualité de la formation, et communiquer dessus, afin d'accueillir plus de personnes : 4 stagiaires/an minimum.
 - Former des éducateurs sportifs qui soient de véritables piliers de leurs clubs ou de leur territoire, avec de hautes compétences sur des missions de : Coordinateur du développement ; Responsable d'école de Hockey ; Head-coach (N1/Élite) et formateur (ciblé sur les DF2, les BPJEPS et les STAPS).
- DESJEPS en partenariat avec l'INSEP :
 - Après 5 années sans stagiaire, reprise de contact avec l'INSEP pour relancer le partenariat et maintenir le Hockey dans le DESJEPS multi-sports, afin de répondre aux besoins des structures, ainsi que des pôles et des collectifs nationaux.
 - Création d'un ruban pédagogique complet et individualisé en fonction du profil des candidats, suivis par des entraîneurs Haute-Performance.
 - Objectifs :

- Lancer la formation dès septembre 2024, pour 2 à 3 stagiaires identifiés et sélectionnés par la DTN.
- Anticiper les besoins d'année en année pour avoir 2 à 3 stagiaires tous les 2 ans.
- Former des éducateurs sportifs qui soient de véritables piliers de leur territoire et/ou de la DTN, avec de hautes compétences sur des missions de : Chef de projet ; Directeur sportif ; Entraîneur de haut-niveau ; et formateur (ciblé sur les DF3 et les DEJEPS).

Le déploiement du Hockey dans les UFR STAPS :

Le milieu de la formation universitaire est riche en opportunité pour la professionnalisation du Hockey, il est à l'heure actuelle malheureusement délaissé, pour plusieurs raisons suite à un état des lieux réalisé fin 2023. L'objectif pour 2024 est de réfléchir à une stratégie à mettre en place pour que les différentes structures, du club jusqu'à la fédération, puisse créer plus de passerelles entre les STAPS et le Hockey, au-delà de la région lilloise où Guillaume QUIEVY forme plus de 200 étudiants chaque année.

Le Fond d'Aide à l'Emploi (FAE)

En 2023, 8 emplois d'agents de développement sont soutenus par la FF Hockey, dont 4 nouvelles créations d'emploi.

Pour rappel, le FAE est une aide dégressive sur 3 ans de 6 K€ (année 1), 4 K€ (année 2) et 2 K€ (année 3).

Bénéficiaires :

- CD 75 (création)
- Ligue de la réunion (création)
- Lille Métropole Hockey (création)
- Tours Hockey Club (création)
- CD 80
- CD 59
- CD 276
- CD 92

Animation du réseau d'acteurs du développement :

✓ *Les Rendez-vous du Dev*

Tous les mois : Une thématique impactant à destination de tout le réseau fédéral.

Objectifs :

- Favoriser l'échange et le partage,
- Diffusion d'outils de développement (Guides, projets, fiche techniques, etc)
- Mise en réseau avec des acteurs extérieurs favorisant le développement (Cosmos, OF, etc)
- Échange avec des professionnels et experts du réseau fédéral (Entraîneurs, Agent de développements, etc)



Calendrier :

- Lundi 09/01 : « Présentation des Documents Ressources : Hockey's cool / Hockey en Marchant / Guide des clubs »
- Jeudi 16/02 : « Libérer la parole »
- Lundi 03/04 : Webinaire Académie du Hockey « Le Hockey Scolaire »
- Vendredi 15/05 : Webinaire Académie du Hockey « Comment optimiser ma saison »
- Lundi 19/06 : Webinaire pour les encadrantes « Affirmer son potenti-Elle de coach »
- Jeudi 26/10 : « Le dispositif : 2h de sport en + au collège »
- Lundi 27/11 : Webinaire Académie du Hockey « L'apport du Hockey en salle dans la formation du joueur »
- Jeudi 21/12 : « Développer le Hockey Adapté »

✓ *Séminaire Annuel des Agents de développement*

14 avril 2023 à Châtenay-Malabry (25 Participants et 6 CTS mobilisés)

Objectifs : Création d'une « équipe développement » ayant pour but de partager leurs expériences et d'amorcer une volonté commune de promouvoir le hockey.

Au programme :

- ✓ Présentation du Pôle Performance Sociétale
- ✓ Partage de bonnes pratiques : 1 ligue (AURA), un CD (Sarthe) et un club (Le Polo.H.C)
- ✓ Les différentes offres de pratiques
- ✓ Quels modèles économiques pour nos structures
- ✓ Initiation au Street Hockey

➤ **Formation fédérale : Accélération du programme de formation FFH**

Les objectifs 2023 :

- Redynamiser la formation Fédérale
- Mieux accompagner nos entraîneurs, coaches, éducateurs, accompagnateurs bénévoles
- Inciter les femmes à devenir coach, entraîneure
- Ouvrir le hockey aux organismes formant aux métier dans le champ du sport

DATES	THÈMES	ACTEURS	PARTICIPANTS
De septembre 2022 à Juin 2023	Formation DF1 et DF2 en région	46 formateurs et 13 référents régionaux	95 DF1 délivrés 25 DF2 délivrés 11 équivalences DF2 4 équivalences DF3
11 et 12 avril 2023	MasterClass à Lyon « Structurer et animer une école de hockey »	Géraldine Bonenfant	23 participants
14 avril 2023	Séminaire des Agents de Développement	6 CTS Mobilisés	25 participants
27,28,29 avril 2023	DF3 4 Nations Calais	Géraldine Bonenfant	13 participants
24 et 25 juin 2023	Formation des encadrantes pendant le TND	Géraldine Bonenfant	8 personnes
Septembre 2023	Changement Coordination DEJEPS	Théo Cally	2 stagiaires
	Formation DF1 STAPS L1 Lille	Guillaume Quievry	
Du 4 au 8 décembre 2023	Formation DF1 auprès de BPJEPS APT à Châtenay-Malabry	Théo Cally, Géraldine Bonenfant, Fabien Tornabene	40 stagiaires

En cours :

- Déploiement du programme « Assistant Coach »
- Formation dirigeantes + Formation des encadrantes
- Relance DF3

Zoom sur le Diplôme Fédéral 3° degré :

La formation DF3 a débuté au mois de Décembre 2023, et se déroulera pendant 6 mois.

Pour cette nouvelle promotion, 15 stagiaires dont 3 femmes, sont représentés (En provenance essentiellement de Normandie, de Bretagne, des Hauts-de-France et d'Ile-de-France).

Le DF3 se déroule sous trois formes :

Un premier temps, en distanciel, sous forme de webinaire en lien avec des thèmes de travail :

- Le modèle de jeu,
- la notion de performance,
- les principes de jeu offensifs et défensifs
- la gestion des Turn-over.

Un second temps où les stagiaires sont accompagnés par un tuteur de proximité (en Région). Le tuteur étant une personne ressources au contact du stagiaire, en charge de lui apporter de nouvelle connaissance, de l'accompagner tout au long de sa formation et de l'évaluer lors de séance sur le terrain.

Et un troisième temps en présentiel, où les stagiaires seront en immersion lors d'une compétition internationale (EDF A et U21 - Homme et Dame). Au programme :

- Analyse des matchs
- Analyse vidéo
- Briefing/Débriefing
- Echanges avec les entraîneurs des EDF

Les détails de la formation :

Lors des webinaraires, en complément d'un apport théorique diffusé par des experts, les stagiaires seront amenés à questionner leur pratique de terrain et leur réflexion en matière d'entraînement et de coaching.

Parmi ces experts, notons la présence de Guillaume Cardine, Vincent Le croller, Valentin Migneau, ...

Un travail à la fois individuel puis collaboratif est également demandé aux stagiaires, entre chaque webinaire. (Conception d'un plan d'entraînement, planification, base de données d'exercices, etc).

C'est l'occasion, pour chaque entraîneur, d'augmenter et de partager ses connaissances en matière de performance sportive et d'entraînement.

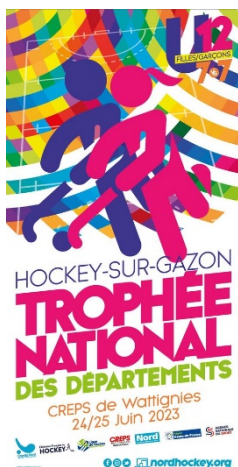
L'occasion pour chacun d'entre eux, de monter en compétences sur des sujets relatifs au coaching et à l'utilisation d'outils numériques, comme enjeux d'amélioration de la performance.

Mots de la Présidente du LHC (4 stagiaires)

Le Lillhoc a un objectif de professionnalisation fort depuis plusieurs années. Parallèlement, l'idée est d'accompagner nos joueurs dans leur double projet sportif et professionnel ou de les aider à trouver leur voie. Il y a aussi le souhait de donner des billes à nos encadrants parents qui savent peut-être jouer mais pour lesquels la formation rassure et alimenter leur pédagogie. Il n'y a plus qu'un pas alors à franchir en proposant systématiquement les formations à tous nos intervenants en les y incitant et surtout sans refuser les initiatives personnelles toujours bonnes à prendre dans notre petit milieu. Après m'être opposé à la mise en place des obligations FFH, sans anticiper la formation, je ne pouvais pas ne pas répondre présent au nom du club pour ce nouveau DF3.



➤ Les évènements Jeunes : Dynamiser les events développement



Mobilisation de l'équipe performance Sociétale pour encadrer, animer et faire la promotion des évènements jeunes.

- TNC Salle : 11 et 12 mars 2023 à Yvetot
- TNC Gazon : 10-11 juin à Caen 2023
- TND Gazon Compétition et développement : 24 et 25 juin 2023 à Wattignies (32 dont 9 féminines et 11 mixtes ; soit environ 350 enfants). Voir vidéo ci-dessous Faites par le CD59 :

<https://www.facebook.com/100064478150933/videos/654986459495771>

➤ Féminisation de la pratique

Passage à **28.41 % 2023-24**

La Fédération Française de Hockey suit toujours le [plan de féminisation 2021-2024](#). Ce plan est en 5 objectifs

- Objectif 1 : recruter et fidéliser les féminines au sein des clubs de hockey
- Objectif 2 : faciliter et accompagner l'engagement des femmes au sein des fonctions dirigeantes et bénévoles du hockey
- Objectif 3 : féminiser l'encadrement et améliorer les compétences des entraîneurs.es en matière d'encadrement des féminines
- Objectif 4 : accroître le niveau sportif des athlètes féminines de haut-niveau
- Objectif 5 : encourager des vocations d'officielles chez les féminines et les accompagner pour monter en compétences

La formation de dirigeante

L'ensemble des informations sur le parcours d'accompagnement dirigeante ont été recensées en créant une [page dédiée](#).

La FFH a mis en place dès 2018-2019 un parcours d'accompagnement des dirigeantes et futures dirigeantes en partenariat avec l'association Femix'Sport.

Cette année, 13 femmes issues de 6 ligues (dont la Réunion) ont participé au parcours d'accompagnement dirigeante. Elles ont suivi les modules 1 et 2 en soirée en distanciel et ont suivi le Module 3 en présentiel.

Les modules d'accompagnement ont pour objectif :

Module 1 : « Moi », Mieux se connaître pour oser s'engager

Module 2 : « Moi et les autres », Savoir identifier les actions pour gagner en efficacité

Module 3 : « Moi et l'équipe : mieux manager et gérer mes projets associatifs.

Des groupes WhatsApp ont été créés pour leur permettre d'échanger après ces formations entre elles. Cela doit aussi permettre à ce qu'elles deviennent des ambassadrices de notre sport au féminin.

D'autres femmes seront invitées à suivre ce même parcours d'accompagnement en participant au module 1 et 2 en distanciel dans les mois à venir et le module 3 en présentiel sur le début de la prochaine saison sportive.

Des podcasts : Femmes dirigeantes c'est hOckey ont été réalisés pour mettre en avant les femmes dirigeantes participantes à la formation : <https://soundcloud.com/ffhockey>

Ce parcours a vocation à accompagner les dirigeantes et les sportives de haut niveau dans leur engagement.

Le Printemps du Hockey Féminin

Pour sa 5ème édition, le PHF 2023 a mobilisé :

- environ 65 structures
- 1000 participantes
- + de 80 évènements programmés partout en France
- 100% des structures ayant répondu à l'enquête de satisfaction sur le PHF 2023 sont satisfaites

Au niveau national, la FFH a mis en place les actions suivantes :

- Vidéo de lancement : annonce et présentation de la démarche
- Mise en œuvre et lancement plan de féminisation : action de communication.
- Distribution de goodies
- Portraits femix formation dirigeantes – podcast : <https://soundcloud.com/ffhockey>
- Relais actions : <https://www.ffhockey.org/l-actualite-du-printemps.html>
- Un club une histoire : version féminisation : <https://www.ffhockey.org/l-actualite-du-printemps/1755-zoom-sur-le-cercle-feminin-de-paris.html>
- Série Sport en France "dans ma fédé" illustrant les 5 piliers du plan de féminisation : Licenciées : <https://www.dailymotion.com/video/x8c7wrv>

Dirigeante : <https://www.dailymotion.com/video/x8d3uhz>
Encadrante : <https://www.dailymotion.com/video/x8d3uj5>
Insertion professionnelle des SHN : <https://www.dailymotion.com/video/x8e94pj>
Les officielles : <https://www.dailymotion.com/video/x8e950b>
- Webinaire milieu de campagne

Les temps forts

Les récompenses :

- Trophées IMPULSION SPORT 2023 dans la catégorie « Sport féminin » : Le plan de féminisation de la Fédération Française de Hockey a été récompensé lors des trophées IMPULSION SPORT 2023 par l'ANS.
- Athlète : Philippine DELEMAZURE a été nommée meilleure joueuse de la coupe d'Europe B 2023 qui s'est déroulée à Prague.

➤ **Le Hockey éducatif**

Championnats de France Scolaire et universitaires

- Championnat de France Universitaire : 6 et 7 avril à Caen
- Championnat de France UNSS : 11 et 12 Mai à Abbeville

Dispositifs Spécifiques

- Déploiement du dispositif « 2h de sport en plus au collège »
- Accompagnement des territoires dans la signature de conventions avec l'éducation nationale, l'UNSS et l'USEP
- Accompagnement lors de la création de Sections Sportives
- Promotion de la Semaine Olympique et Paralympique
- Déploiement du Livret « Hockey's cool »



➤ **Le Para Hockey (adapté et à mobilité réduite)**

Hockey Fauteuil

L'année 2023 a vu la mise en place du premier Challenge National de Hockey Fauteuil.

2 manches ont été organisées :

- Le 18 et 19 mars 2023 à Lambersart
- Le 3 et 4 juin 2023 à Gleizé

Ces 2 manches ont vu un total de 8 équipes participer à au moins une manche.

L'équipe vainqueur de ce challenge est le club de Gleizé, 2^{ème} Lambersart et 3^{ème} les Brûleurs de roues de Grenoble.

A noter qu'une équipe jeune de Lambersart et une équipe belge a pris part à ce challenge.

L'objectif pour la saison 2023-2024 est de rajouter une nouvelle date au challenge vers Les Herbiers (44).

1er Open de France
Challenge National Hockey-Fauteuil

INITIATION HOCKEY FAUTEUIL 17H-18H

1er tour
Lambersart
18 et 19 mars 2023

Samedi 14h -19h
Dimanche 10h-14h

Salle Ste Cécile
Avenue Sainte Cécile
Lambersart

2ème tour
Gleizé
3 et 4 juin 2023

Samedi
Dimanche

Salle St Roch
184 Rue des Peupliers
Gleizé

allway sport Handi Sport Nord Ligue de Hockey

Hockey Adapté

Cette année la principale activité a été la préparation et la participation à l'EuroHockey ID Championship à Mönchengladbach du 20 au 24 août 2024.

Durant cette compétition le collectif national a obtenu la 4^{ème} place de la Championship II (le 2^{ème} niveau de compétition).

Au fur et à mesure des matchs, l'équipe a su monter en puissance et réaliser de très belles performances pour se classer 3^{ème} de sa poule. Malheureusement le match très serré pour la 3^{ème} place contre l'Irlande a tourné à l'avantage des Irlandais 2-1 qui raflent la place sur le podium à notre collectif national.



Tout au long de la compétition, l'équipe a été soutenue par la présence d'Isabelle Jouin, Benoît Gallet et d'autres élus de la FFH qui ont pu découvrir cette compétition. L'équipe a également partagé des moments forts en émotion avec notre équipe de France A logée au même hôtel.

Pour la saison 2023-2024, sans compétition internationale, la FFH a pour objectif d'organiser le 1^{er} challenge national de hockey adapté les 6-7 avril 2024 à Chatenay-Malabry. Et ainsi, développer cette forme de pratique sur notre territoire en donnant un point de rendez-vous annuel à tous les clubs et pratiquants français.

➤ **Projet : Hockey Pour tous « Impact 2024 »**

Pour rappel : Paris 2024 dans le cadre de son fonds de dotation a lancé un appel à projets « Impact 2024 » qui a pour ambition de soutenir et de renforcer le rôle social du sport, soutenir des projets d'intérêt général qui utilisent l'activité physique et sportive comme outil d'impact social.

La FF Hockey a déposé un projet autour de 3 axes : féminisation de la pratique et les QPV, formation pour l'animation hockey et développement de programmes de hockey santé.

Ce projet a été lauréat de l'édition 2022 et renouvelé en 2023-2024 et fait l'objet d'un déploiement territorial par vagues de régions. Cette année 2023, les territoires identifiés et accompagnés sont la réunion sur l'axe de l'inclusion autour des quartiers prioritaires et l'Occitanie sur l'axe du hockey santé.

L'objectif est d'avoir et de continuer à renforcer le consortium (maison sport santé, sport dans la ville) des partenaires sociaux pour promouvoir et développer le hockey. Le projet permet d'introduire de nouveaux objectifs de développement dans les différentes structures ligues, comités et clubs.

Deux nouvelles associations ont rejoint le consortium en Ile-de-France la Mission Locale de Paris, avec qui nous avons créé un lien de proximité et des séances d'initiations



pérennes pour des jeunes en réinsertion ou le sport est un vecteur de

chance. Un projet en collaboration avec le comité 75. L'objectif est de pouvoir affilier la mission locale pour permettre des actions et le déploiement du projet dans d'autres régions.

La seconde association est Unis pour le sport qui a pour objectif de favoriser et valoriser l'inclusion par le sport pour aider les personnes en précarité sociale. Un projet pérenne dans un premier temps avec des initiations auprès des jeunes de l'association pour poursuivre et permettre la formation des éducateurs de celle-ci pour pouvoir à leur tour déployer le projet.



Dans ce cadre, nous souhaitons mettre en valeur les projets de l'ensemble du territoire à travers une communication sur nos réseaux mais aussi à travers un partage entre les différentes régions et structures pour impulser et mettre en œuvre de nouveaux projets qui nous le savons sont nombreux et que vous déployez au quotidien pour contribuer à une réussite commune le développement du hockey et permettre de mettre en lien des acteurs sociaux.

➤ Les équipements mobiles

Déploiement des 13 terrains mobiles à destination des ligues :

Acquis en 2022 lors de la campagne "5 000 Equipements de Proximité", la FFH a proposé à chacune de ces ligues de recevoir un terrain mobile de 648m² accompagné de bandes, buts et crosses. Les installations/utilisations ont débuté au printemps et se sont poursuivis jusqu'au début de l'hiver sur l'ensemble du territoire.



Semaine Olympique à l'Université de Besançon



Inauguration du terrain Alice Millat à Bezons (95)

Accompagnement des collectivités

La Fédération Française de Hockey accompagne, dans le montage et le dépôt des dossiers de subvention, les collectivités et les clubs souhaitant acquérir un terrain de proximité de hockey. Grâce à son réseau de partenaire équipementier, la FFH poursuit son plan fédéral « un terrain, un club, un emploi ».

Lancement d'un appel à projet à destination des clubs

En mai 2023, la FFH a lancé un appel à projet aux clubs souhaitant obtenir un terrain de hockey mobile – type hockey en salle – dans le but de promouvoir notre discipline lors d'événements grand public mais aussi de subvenir à des besoins de terrains. Cinq clubs ont répondu favorablement et recevront, en 2024, l'équipement.

➤ **L'accompagnement territorial :**

Engagée dans sa politique d'accompagnement du réseau fédéral au plus près des acteurs, la Fédération Française de Hockey a débuté un tour des régions en 2023 via les binômes techniciens/élus. Au cours du premier semestre, l'objectif de cet accompagnement était d'initier un dialogue et réaliser un diagnostic afin d'engager des actions concrètes dès le second semestre. De plus, les binômes référents ont eu l'occasion de participer au temps statutaires (AG, commission PSF), festifs (tournois, inauguration...) et/ou institutionnels (rencontres avec les collectivités...).

Une délégation s'est notamment rendue à La Réunion dans le but de rencontrer toutes les parties prenantes : ligue, clubs, collectivités, université, USEP, UNSS, OMS... L'occasion de visiter les infrastructures et de travailler sur les besoins spécifiques à la région.

Avant tout, les binômes restent les contacts privilégiés de la FFH pour toutes sollicitations ou besoins. L'accompagnement se poursuit en 2024 puisque la FFH rencontre chaque lundi une ligue pour échanger sur les sujets de développement, les besoins et les attentes de chacun afin de préparer au mieux la période post JOP.

➤ PSF 2023

Un PSF légèrement en baisse suite à l'absence des crédits du plan de relance et reliquat Pass'Sport mais en hausse par rapport à l'année de référence 2020.

Enveloppe de 303 400 € dont 10 404 € pour l'Outre-mer

- 108 dossiers déposés, 106 dossiers subventionnés
- 250 actions déposées, 230 actions subventionnées
- Moyenne d'un dossier club : 1 945 €, allant de 1500 € à 4 658 €
- Moyenne d'un dossier CD : 3 992 €, allant de 1500 € à 21 000 €
- Moyenne d'un dossier ligue : 6 895 €, allant de 1500 € à 12 000 €
- 63 bénévoles et 9 salariés et 11 cadres d'état mobilisés sur le dispositif

Toutes les informations sont disponibles sur [la page « Tout sur la campagne PSF »](#) du site fédéral.

➤ Prévention et lutte contre les violences et les discriminations dans le sport

Après plusieurs mois de travail et de concertation, le comité directeur de la FFH a validé le plan lutte contre les violences et les discriminations 2021-2024 en avril 2022. Ce plan est en 5 objectifs :

- 1) Organiser la gouvernance
- 2) Contrôler l'honorabilité
- 3) Prévenir, sensibiliser, communiquer
- 4) Former
- 5) Traiter les signalements : signaler, accompagner les victimes, sanctionner les auteurs

Ce plan a été décliné avec une infographie, et un outil de suivi et de déclinaison sur l'ensemble du territoire et à tous les échelons.

Contrôler l'honorabilité

La FFH a poursuivi la mise en œuvre du contrôle d'honorabilité en :

- Constituant un binôme élu / cadre d'état : Rémi D'Halluin, membre du comité directeur de la FFH et Isabelle Burgot CTN.

- L'intranet fédéral est rendu compatible avec la base du ministère des sports avec un développement permettant la gestion des AIA (Aucune Identité Applicable ; lorsque les données saisies sur la licence présentent des erreurs et ne permettent pas le croisement avec les fichiers du FIJAIS Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes)

- le contrôle d'honorabilité est effectué pour le staff sportif et staff médical des Equipes de France et les cas d'absence de carte professionnelle sont identifiés et la procédure est engagée. Un suivi est réalisé sur état d'avancement.

Sur la saison aucun défaut d'honorabilité n'a été constaté. Néanmoins la Fédération n'a pu vérifier l'honorabilité pour les personnes relevant une AIA au regard de la charge administrative représentée par la tâche, une demande de solution automatisée a été faite auprès de EXALTO.

Prévenir, sensibiliser, communiquer

La page « prévention violences » du site internet fédéral a été régulièrement mise à jour.

Former

La référente Lutte contre les violences sexuelles de la fédération s'est formé sur les différents temps proposés par le ministère des sports.

Un projet de conception d'une formation sur « recevoir la parole d'une victime » a été lancé par la commission avec objectif de création d'un webinaire dédié à l'attention des organisations clubs/CD/ligues.

Les membres de la commission sont régulièrement sollicités pour participer à des séminaires, webinaires ou pour témoigner des solutions et outils mis en place dans les clubs/CD/Ligues.

Traiter les signalements : signaler, accompagner les victimes, sanctionner les auteurs

Les signalements sont réceptionnés sur l'adresse e-mail générique suivante :

signal-hockey@ffhockey.org